

Déroulement des procédures de délégation des services publics d'eau et d'assainissement

Étude des procédures menées en 2005

-Rapport -

Mars 2008



MEEDDAT

Direction de l'eau et de la biodiversité

Contact TNS Sofres
Dominique MEZIERE
☎ 01 40 92 44 71



TNS SOFRES
138, Avenue Marx Dormoy
92129 Montrouge Cedex

Tél. : 33 (0)1 40 92 66 66
Fax : 33 (0)1 42 53 91 16
Site Web : www.tns-sofres.com

Plan du rapport

Introduction	p.3
Présentation de l'étude	p.4
Résultats	
1. L'approche Recette / Volume	p.13
2. L'approche 120 m³	p.27
3. Étude du marché de l'eau sur les services remis en jeu	p.30
4. Analyse de la procédure Sapin	p.37
5. Analyse du conseil	p.48
6. Analyse comparée sur 8 années	p.53
Conclusion	p.60
Annexes	p.62

Introduction

- Le 21 janvier 1993, la loi n°93-122, dite loi Sapin, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, était adoptée. Elle précise alors la notion de « délégation de service public », avec notamment deux modifications importantes pour les procédures de gestion des services publics délégués :
 - L'obligation d'une publicité dans un journal d'annonces légales
 - L'application de la procédure d'appel à candidatures
- L'étude menée avec le soutien de la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a pour but d'analyser l'impact de la loi Sapin sur les renégociations des contrats de délégation des services d'eau et d'assainissement.
- L'enquête s'est déroulée de juillet à décembre 2007 auprès des collectivités et organismes conseils concernés par les procédures Sapin lancées en 2005.
- La première partie du rapport aborde les questions méthodologiques et l'échantillon.
- La deuxième partie analyse l'évolution des prix de l'eau calculé par la méthode Recette annuelle/Volume d'eau facturé
- La troisième partie aborde l'évolution des prix sous l'angle « perçu » par les usagers à travers le prix au m3 pour un volume de 120 m3.
- La quatrième partie présente le marché de la délégation des services d'eau et d'assainissement au travers de différents aspects : le nombre de services gérés, la part de marché des délégataires, le positionnement commercial, l'évolution des prix et le changement de délégataire.
- Le sentiment de concurrence et les impressions recueillies auprès des collectivités concernant la procédure Sapin sont rassemblés dans la cinquième partie de ce rapport.
- La sixième partie examine le recours des collectivités aux conseils, les modalités de cette aide et les montants facturés.
- Enfin, la dernière partie présente l'historique des indicateurs sur 8 années d'observation (tendances générales, points clés).



Présentation de l'étude

La méthode

■ L'étude se décompose en 5 étapes :

- Constitution de la base des appels d'offres parus dans le Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics (MBTP) et dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP)
- Envoi des questionnaires aux collectivités préalablement repérées (copie du questionnaire et de la liste des collectivités aux organismes conseils quand un organisme a pu être repéré). La collectivité concernée reçoit un ou plusieurs questionnaires selon le nombre de procédure qui la concerne.
- Relances des collectivités non répondantes (postal, courriel, fax, téléphonique) et auprès des conseils (DDAF notamment) pour maximiser le taux de réponse et pour compléter ou améliorer la qualité des données. Les organismes ont été de ce point de vue très coopératifs.
- Saisie et analyse des données
- Rédaction du rapport

■ Le questionnaire sur les procédures 2005 est identique à celui de 2004 :

- Présentation générale de la collectivité et de son service (nombre d'habitants, coordonnées de la personne qui a suivi la procédure,...)
- Description de la situation avant procédure (ancien contrat, nombre d'abonnés, recette annuelle, volume facturé, tarif,...)
- Le déroulement de la procédure Sapin (nombre de candidats et d'offres, contentieux, types de contrat, sujets sensibles de la négociation)
- Description de la situation après procédure (y compris les modifications apportées au contrat)
- Le conseil dispensé à la collectivité (organisme conseil, type d'aide, montant facturé).

La méthode

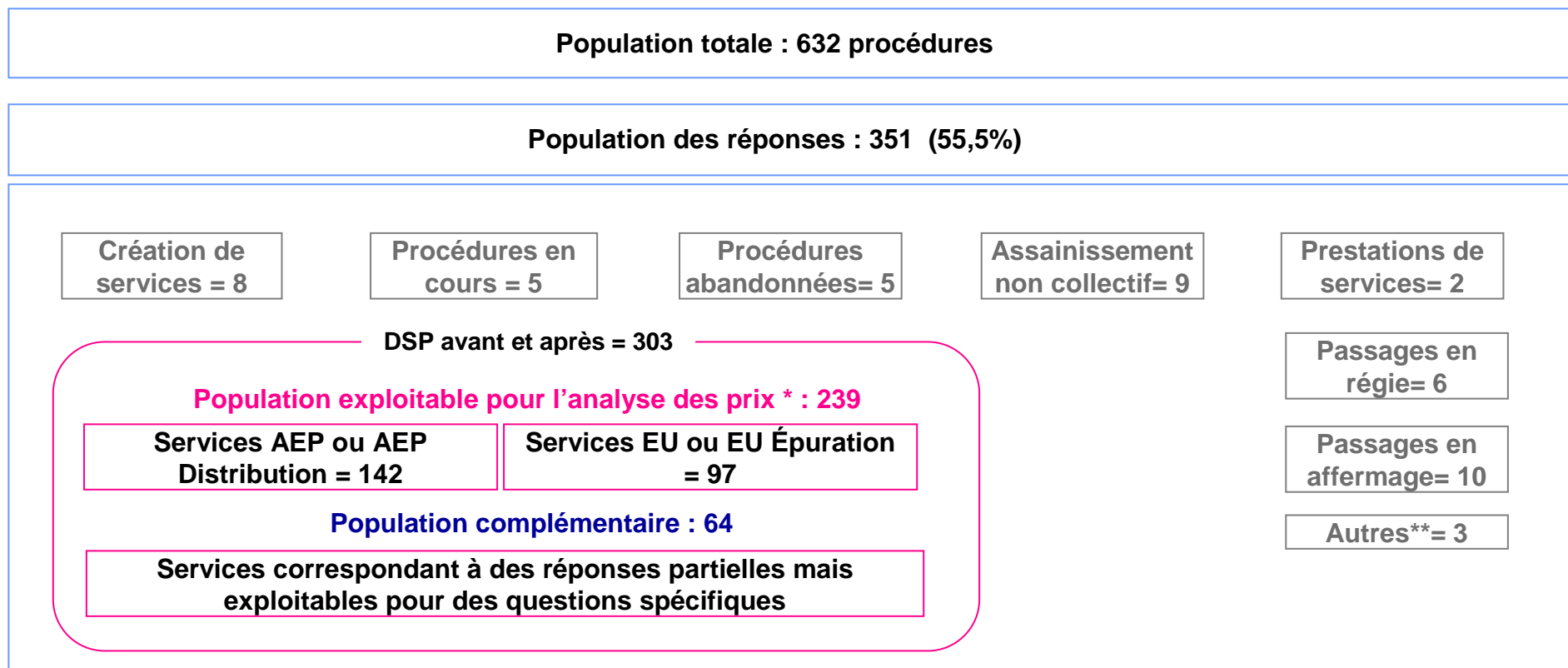
- Certaines données ne sont pas directement issues du questionnaire mais résultent d'un travail d'affectation de valeurs par défaut selon le principe suivant :

Critères non renseignés ou imprécis	Valeur prise par défaut
Nombre d'habitants	Volume consommée par habitant = 50 m ³
Nombre d'usagers	Volume consommée par usager = 120 m ³
Volume facturé	50 m ³ par habitant ou 120 m ³ par usager

- Deux approches différentes ont été adoptées pour calculer le prix de l'eau :
 - L'approche R/V (Recette totale du délégataire / Volume d'eau facturé) ne tient pas compte de la structure de la tarification (part fixe et part proportionnelle). Elle correspond au prix moyen du m³ vendu. Cette approche par le chiffre d'affaires permet d'analyser le prix de l'eau sous l'angle de l'étude de marché.
 - La méthode 120 m³ représente le prix perçu par l'utilisateur domestique standard. Il s'obtient en divisant par 120 le montant d'une facture de 120 m³ (calculé avec le montant de la part fixe et le tarif proportionnel). Introduite depuis 1999, cette notion permet de donner une meilleure idée de l'impact des procédures Sapin sur le consommateur.

L'échantillon

- Au cours de l'année 2005, ce sont 632 procédures Sapin qui ont été recensées pour les services d'eau et d'assainissement en France métropolitaine et DOM.
- Après relances, 351 réponses nous sont parvenues, soit un taux de retour de près de 56%.
- Pour les besoins de l'analyse des prix, nous avons extrait des données 239 services comportant au moins l'information sur la recette du délégataire et les volumes d'eau facturés, critères qui constituent la base de la plupart des calculs présentés dans ce rapport (Population dite exploitable), soit 37,8% des procédures recensées.
- Comme les années précédentes, certaines réponses ne peuvent être considérées comme exploitables en raison d'un manque d'informations sur la situation initiale ou finale. L'analyse exclue de l'échantillon exploitable les situations suivantes : créations de services, les procédures en cours, les procédures abandonnées, les passages en régie, les passages en affermage, les cas d'assainissement non collectif et les prestations de service (procédure marchés publics), autant de situations qui ne font pas partie du champ de l'étude.

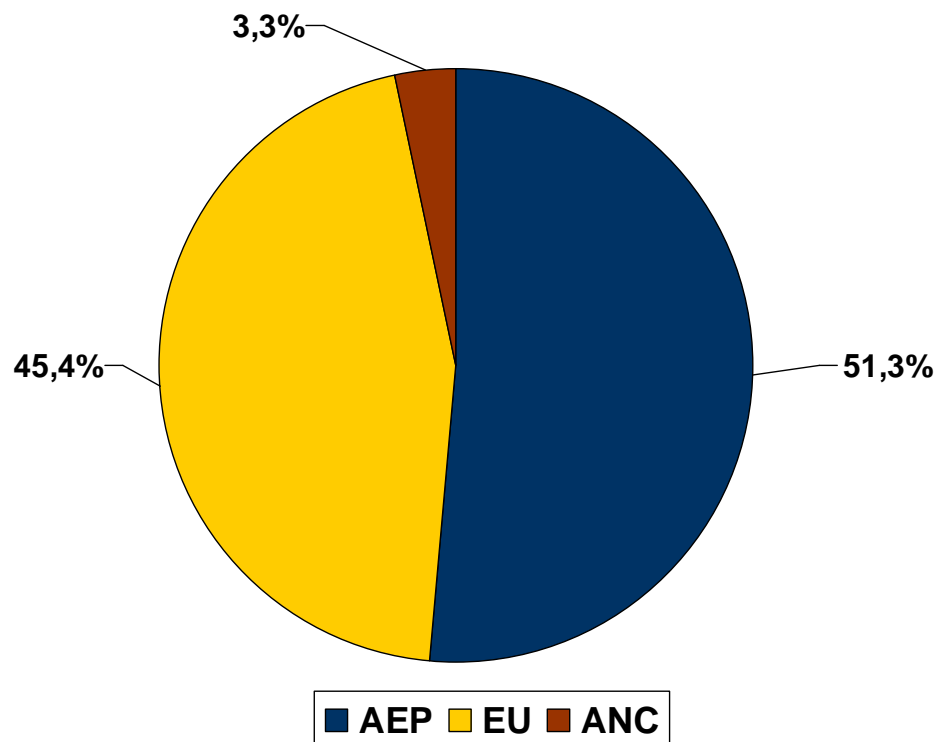


* Recette, volume sont disponibles avant et après procédure ** Usages industriels, parc d'activité

L'échantillon

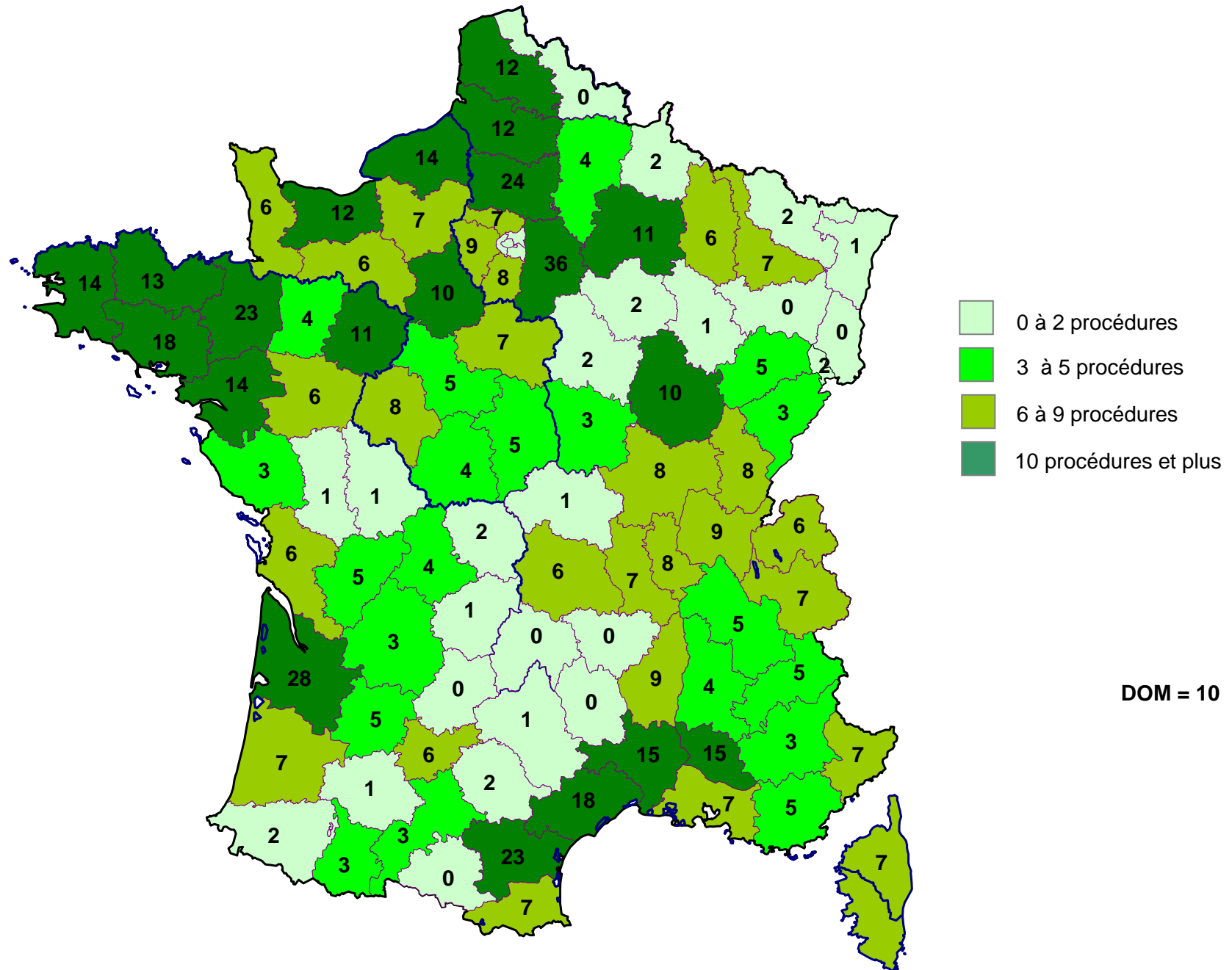
- Contrairement à 2004, où il y avait relativement peu de procédures pour les services d'assainissement (36%), les parts relatives de l'eau potable et de l'assainissement tendent à s'équilibrer davantage : 51% des procédures concerne l'eau potable (1). 78 collectivités ont renégocié en même temps leurs services d'eau et d'assainissement.
- Une partie importante des procédures provient des collectivités du quart nord-ouest de la France (plus qu'en 2004), du Languedoc-Roussillon. Le quart sud-est de la France qui était bien représenté en 2004 est à l'origine d'un nombre plus faible de procédures (voir page suivante).

Répartition du nombre de procédures par type de service



(1) En 2004, 53% des contrats de DSP concerne l'eau potable (Source : IFEN et BIPE, d'après enquêtes opérateurs 2006)

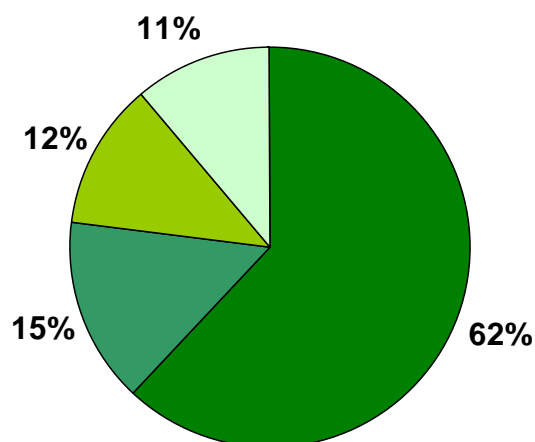
Répartition du nombre de procédures Sapin lancées en 2005 par département



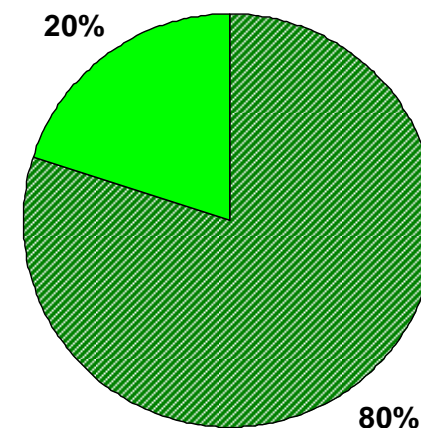
L'échantillon

- Rappelons que la taille de la collectivité n'est pas déterminée par le nombre d'habitants déclaré dans le questionnaire mais repose sur l'information obtenue sur le volume d'eau sur la base d'une valeur moyenne de 50 m³ par an et par habitant. Cette manière de procéder permet ainsi d'approcher le territoire concerné par le service, territoire qui n'est pas forcément identique à celui de la commune et de sa population.
- Pour les procédures 2005, la part des collectivités de plus de 10 000 habitants est plus élevée qu'en 2004, la part des collectivités de plus de 20 000 habitants également. En 2005, 20% des services concernent des collectivités de plus de 10 000 habitants, et 11% de plus de 20 000 habitants.

Répartition du nombre de procédures par taille de collectivité – Population exploitable



■ Moins de 4000 hab. ■ 4000 à moins de 8000 hab.
■ 8000 à moins de 20000 hab. ■ 20000 hab. et +

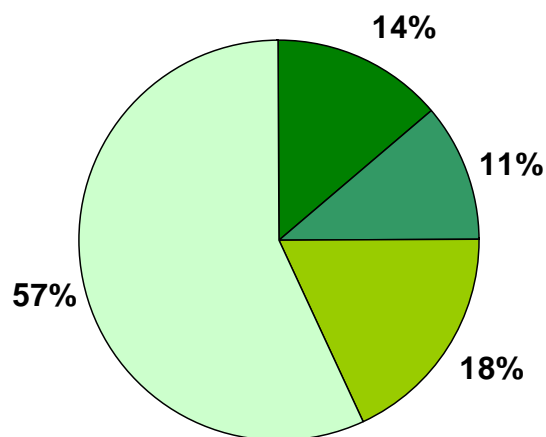


■ Moins de 10000 hab. ■ 10000 hab. et +

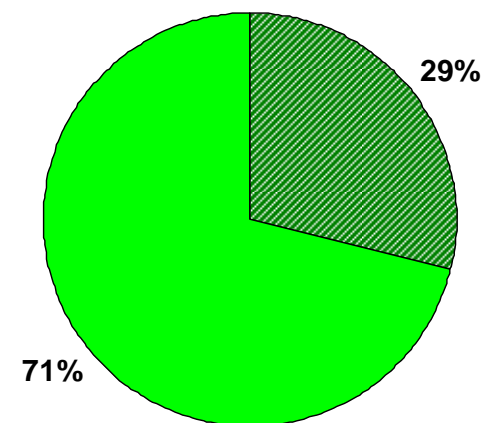
L'échantillon

- Exprimé en volume, le marché de la renégociation est dominé par les collectivités de plus de 10 000 habitants qui représentent plus de 70% des volumes remis en jeu. La classe des collectivités de plus de 20 000 habitants représentant à elle seule 57% des volumes totaux (pourcentage déjà atteint lors de précédentes années).

Répartition du volume des procédures par taille de collectivité – Population exploitable



■ Moins de 4000 hab. ■ 4000 à moins de 8000 hab.
■ 8000 à moins de 20000 hab. ■ 20000 hab. et +

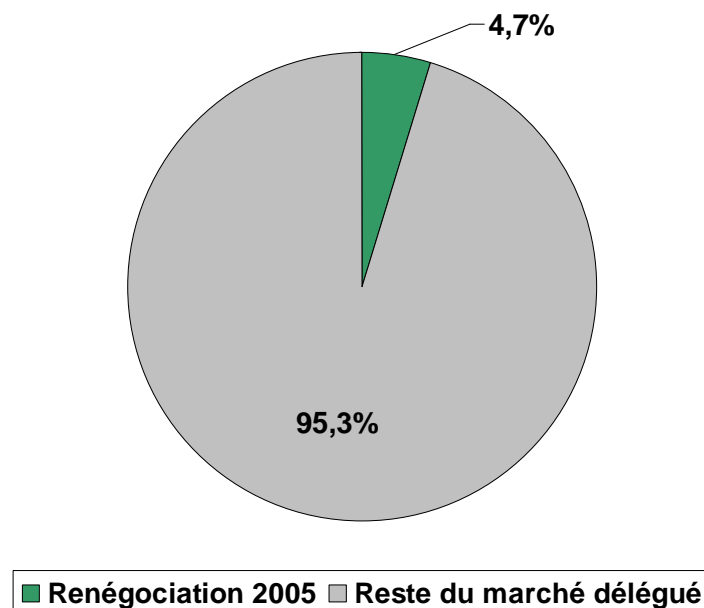


■ Moins de 10000 hab. ■ 10000 hab. et +

Place de l'étude dans le secteur de l'eau

- Nous avons recensé 632 procédures Sapin en 2005, soit un peu moins de 2% des services d'eau potable et d'assainissement français et de l'ordre de 7% des contrats de délégation de service (1).
- Le volume facturé pour la population renseignée sur ce critère (526 services) s'élève à 223 millions de m³. Le volume correspondant à la population des services renégociés qu'il y ait une information ou non sur la recette (299 services) est de 121 millions de m³. Le volume correspondant à la population exploitable (239 services) s'élève à 89 millions de m³ pour une recette de 81,9 millions d'euros.
- En extrapolant ces résultats à l'ensemble de l'échantillon, on peut estimer le marché global pour l'ensemble des procédures 2005 dans la fourchette 235 à 255 millions de m³ pour une recette globale de l'ordre de 220 à 230 millions d'euros. Ceci représente donc environ 5% du volume total d'eau facturé dans le cadre d'un service en DSP (2) et environ 4,9% de la recette déléguée (2).

Poids de la recette déléguée remise en jeu en 2005 dans la recette déléguée totale



(1) Source : BIPE, d'après enquêtes opérateurs 2006

(2) 4,85 milliards de m³ et 4,6 milliards d'euros : même source



L'approche Recette/volume

Bases de l'observation des prix

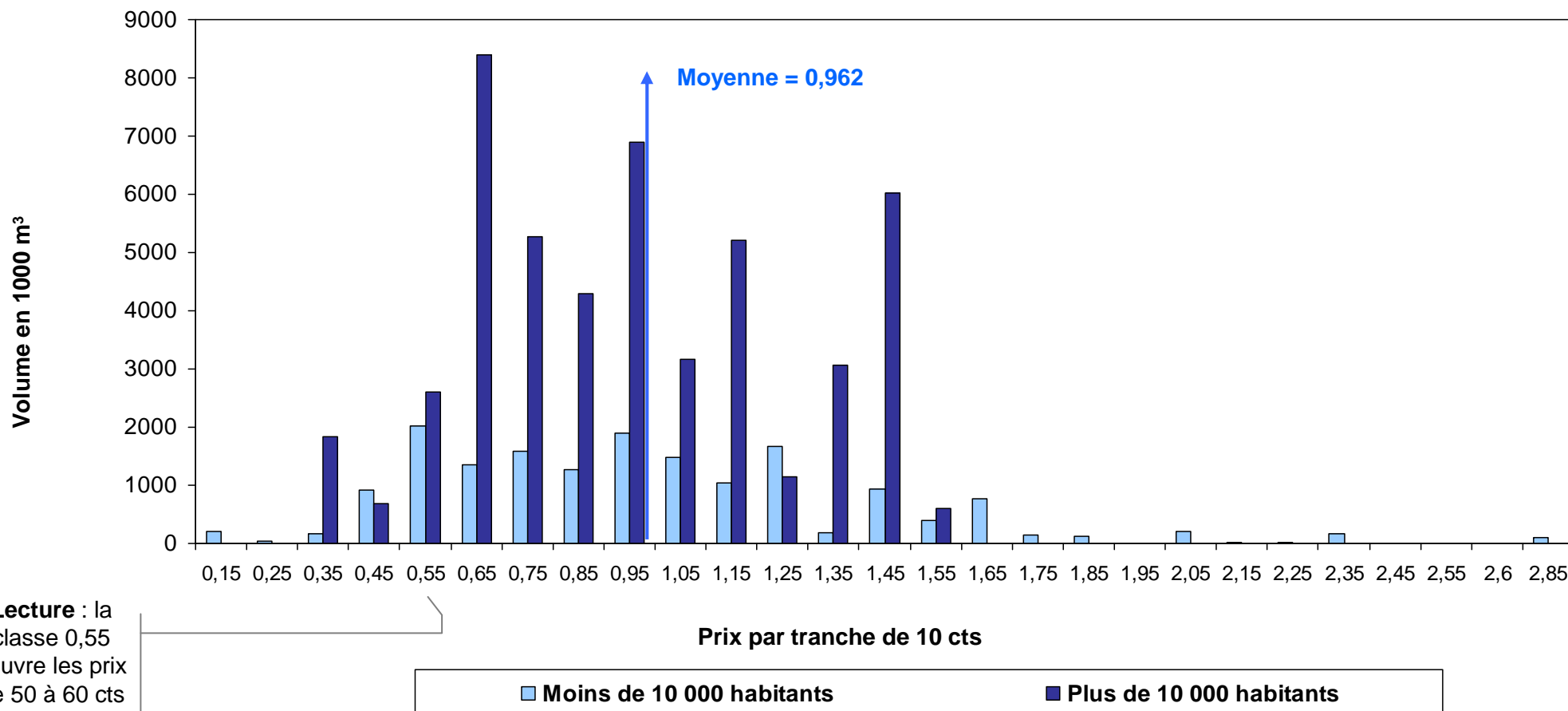


- Les prix considérés et analysés dans ce chapitre correspondent aux **prix du délégataire** et non à l'intégralité de la facture payée par l'utilisateur.
- Tous les prix indiqués sont des prix hors taxes et hors comptes de tiers, obtenus **en divisant la recette du délégataire par le volume facturé**. Les **moyennes** obtenues sont **pondérées** par les volumes d'eau facturé.
- Les prix sont présentés par une **moyenne** et un **écart-type** autour de cette moyenne qui permet ainsi de caractériser la plus ou moins grande dispersion autour de cette moyenne.
- La dispersion des valeurs est également représentée par des histogrammes indiquant la distribution des volumes par tranche de classes de prix de 10 centimes d'euros. A titre d'exemple, la classe 0,55 € couvre les prix de 50 à moins de 60 centimes d'euros.
- Nous présentons les résultats successivement avant procédure et après procédure pour deux catégories de collectivité : celles de moins de 10 000 habitants et celles de plus de 10 000 habitants. Tout d'abord pour le prix de l'eau potable, puis pour le prix de l'assainissement.
- Un autre découpage en quatre classes de collectivités est proposé pour l'observation des prix cumulés de l'eau et de l'assainissement (moins de 4 000 habitants, 4 000 à moins de 8 000 habitants, 8 000 à moins de 20 000 habitants, 20 000 habitants et plus)

Étude des prix de l'eau potable – avant procédure

- En moyenne, le prix moyen délégataire pondéré par les volumes atteint **0,962 €/m³ avant procédure** toute taille de collectivité confondue :
 - 0,994 €/m³ pour les collectivités de moins de 10 000 habitants
 - 0,952 €/m³ pour les collectivités de plus de 10 000 habitants

Distribution des volumes par prix moyen délégataire avant procédure - AEP



Lecture : la classe 0,55 couvre les prix de 50 à 60 cts d'euros

Étude des prix de l'eau potable – avant procédure

- On constate que les valeurs pour les petites collectivités sont un peu plus dispersées que celles des grandes collectivités. Au total, on remarque que la dispersion n'est ni plus ni moins prononcée qu'en 2004. Par contre, le prix moyen pondéré des services d'eau renégocié en 2005, toutes tailles confondues, est plus élevé qu'en 2004, et se situe au plus au niveau de l'historique des situations avant procédure (voir analyse comparée des 8 dernières années).
- Cette année, le nombre de grands services observé est plus important qu'en 2004 (34 services au lieu de 21) : avec 24% des services, les collectivités de plus de 10 000 habitants représentent 75% des volumes d'eau.

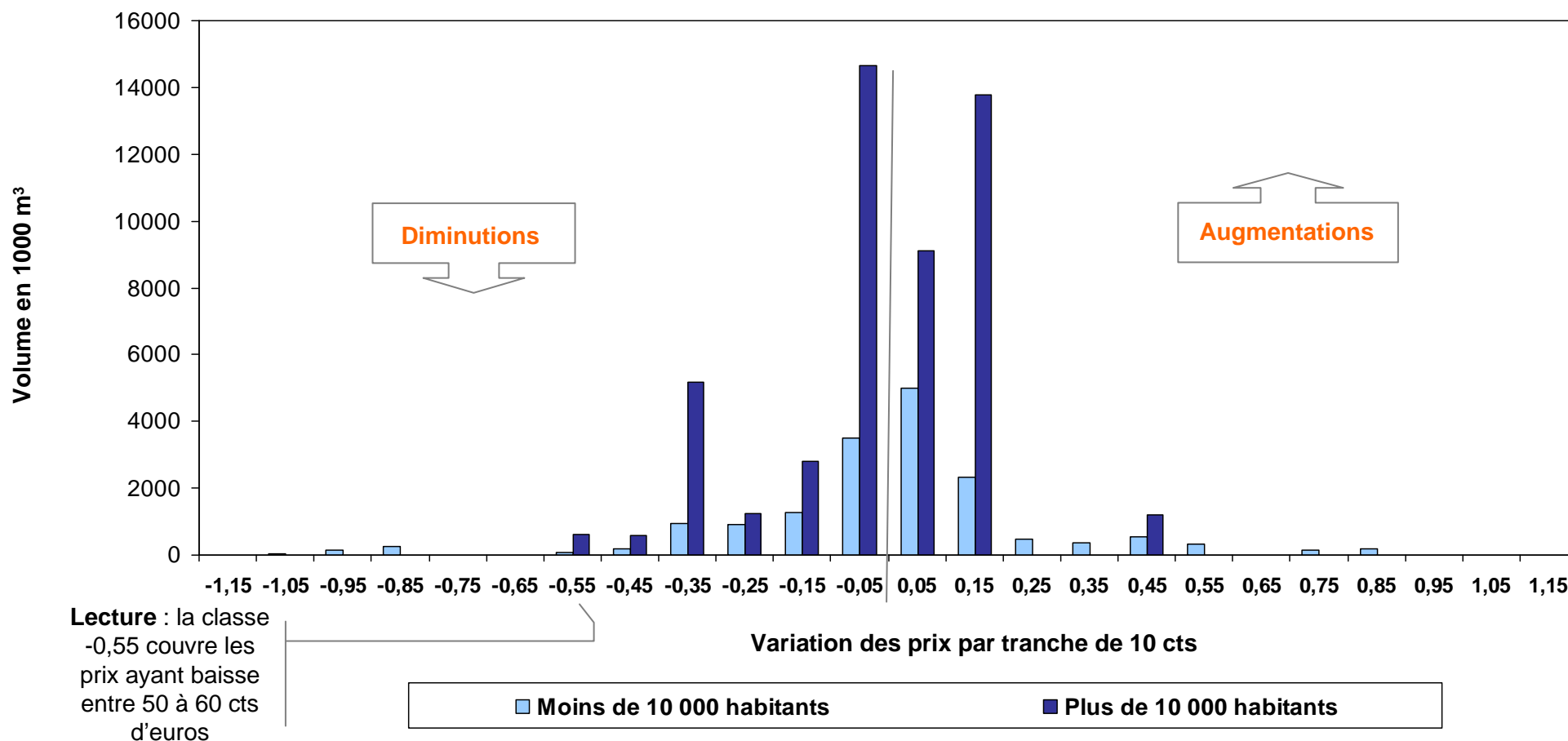
Récapitulatif de la situation avant procédure - AEP

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	108 services – 16,7 millions de m3	34 services – 49,2 millions de m3	142 services – 65,9 millions de m3
Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,994	0,952	0,962
Ecart-type	0,427	0,313	0,346
Rappel 2004			
Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,882	0,880	0,881
Ecart-type	0,355	0,32	nd

Étude des prix de l'eau potable – après procédure

- En moyenne, le prix moyen délégataire pondéré par les volumes atteint **0,946 €/m³ après procédure** toute taille de collectivité confondue, soit une baisse de 1,6 centimes d'euros, c'est-à-dire une baisse de 1,7%. Il s'agit en moyenne de la baisse la plus faible depuis 1998.
- La moitié des volumes d'eau impliquées par les renégociations connaissent une variation de prix comprise entre -10 et + 10 centimes : 51% des volumes d'eau des collectivités de moins de 10 000 habitants, 48% des volumes d'eau des collectivités de plus de 10 000 habitants

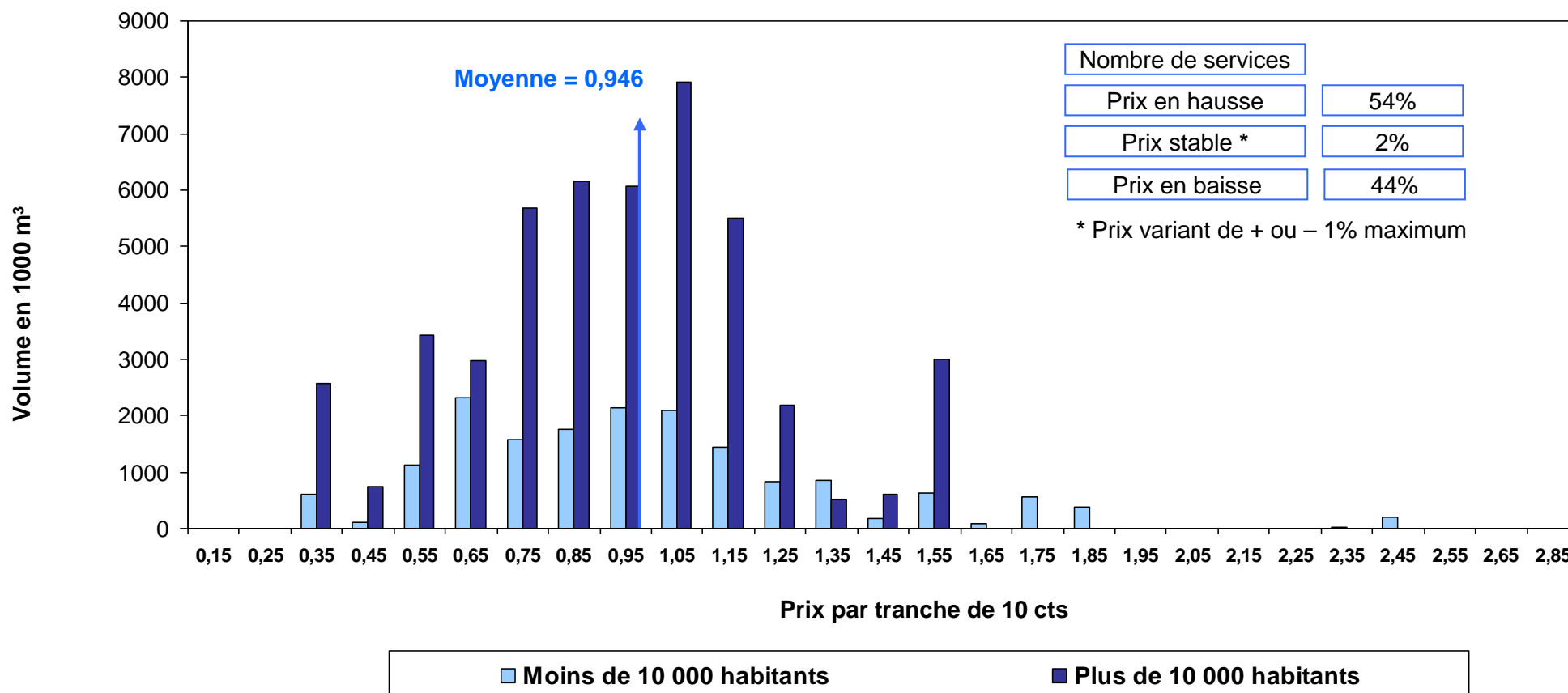
Distribution des volumes par variation des prix moyens délégataire - AEP



Étude des prix de l'eau potable – après procédure

- La baisse modérée du prix moyen délégataire est plus faible encore pour les petites collectivités :
 - Le prix moyen après procédure, pour les collectivités de moins de 10 000 habitants, est de 0,989 €/m³, soit une baisse de 0,5 % du prix moyen.
 - Le prix moyen après procédure, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, atteint 0,93 €/m³, soit une baisse de 2,3 % du prix moyen.

Distribution des volumes par prix moyen délégataire après procédure - AEP



Étude des prix de l'eau potable – après procédure

- La dispersion des prix par rapport à la situation avant procédure tend à se réduire encore. Après procédure, la dispersion des valeurs demeure toutefois plus élevée en 2005 qu'en 2004.

Récapitulatif de la situation après procédure - AEP

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	108 services – 17,0 millions de m ³	34 services – 47,3 millions de m ³	142 services – 64,3 millions de m ³
Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,989	0,93	0,946
Ecart-type	0,39	0,281	0,34

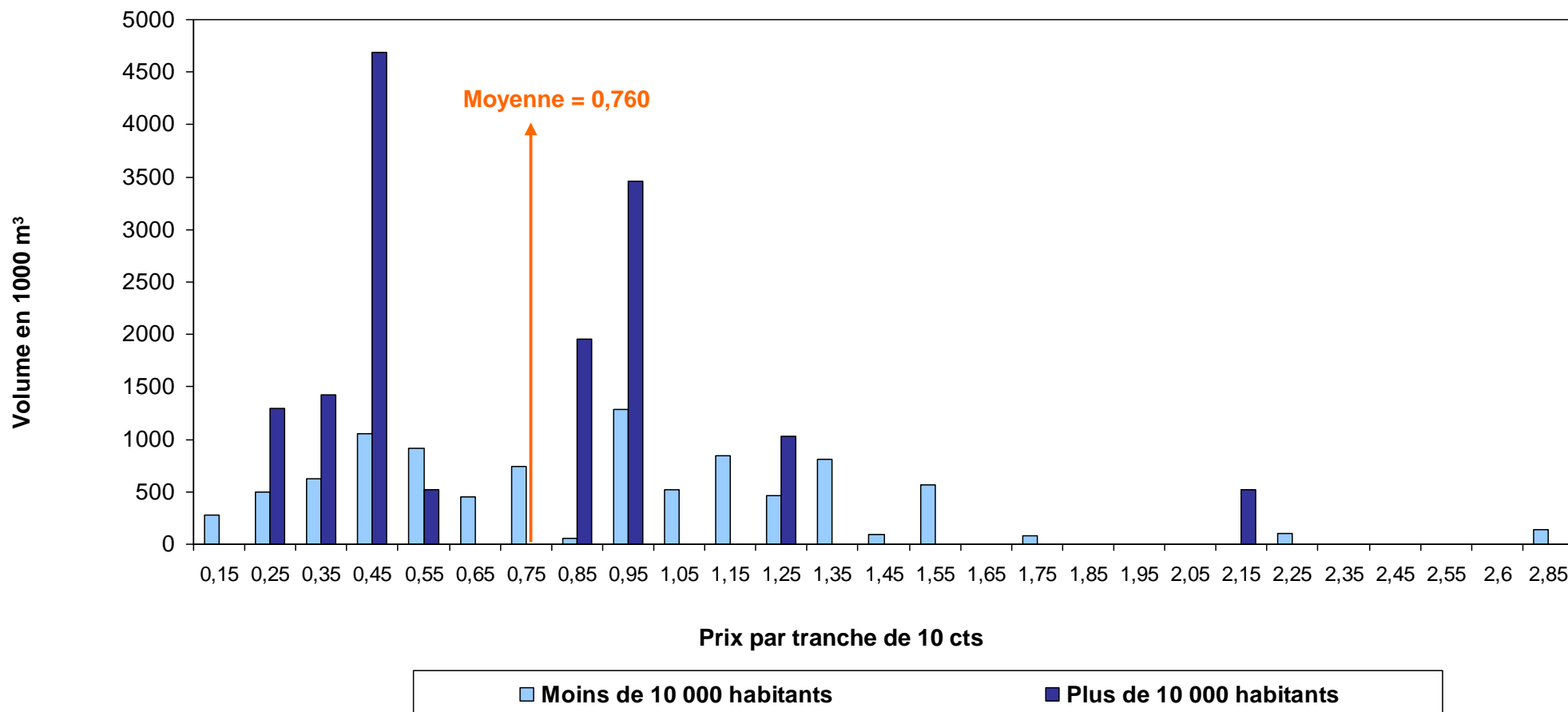
Rappel 2004

Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,825	0,820	0,823
Ecart-type	0,296	0,284	nd

Étude des prix de l'assainissement – avant procédure

- En moyenne, le prix moyen délégataire pondéré par les volumes atteint **0,76 €/m³ avant procédure** toute taille de collectivité confondue. Comme en 2004, le prix est plus bas dans les grandes collectivités que dans les petites, mais l'écart est cette année plus important :
 - 0,862 €/m³ pour les collectivités de moins de 10 000 habitants
 - 0,695 €/m³ pour les collectivités de plus de 10 000 habitants

Distribution des volumes par prix moyen délégataire avant procédure - EU



Étude des prix de l'assainissement – avant procédure

- Contrairement à 2004, le prix moyen de l'assainissement est plus faible que le prix de l'eau potable. Quant à la dispersion des valeurs, elle est plus importante dans les grandes collectivités que dans les petites (en 2004, la dispersion étant plus importante dans les petites collectivités)
- Peu nombreux, les services des grandes collectivités représentent une part importante des volumes (61%) et tirent la moyenne du prix de l'assainissement vers le bas.

Récapitulatif de la situation avant procédure - EU

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	84 services – 9,4 millions de m3	13 services – 14,9 millions de m3	97 services – 24,3 millions de m3
Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,862	0,695	0,760
Ecart-type	0,441	0,405	0,427

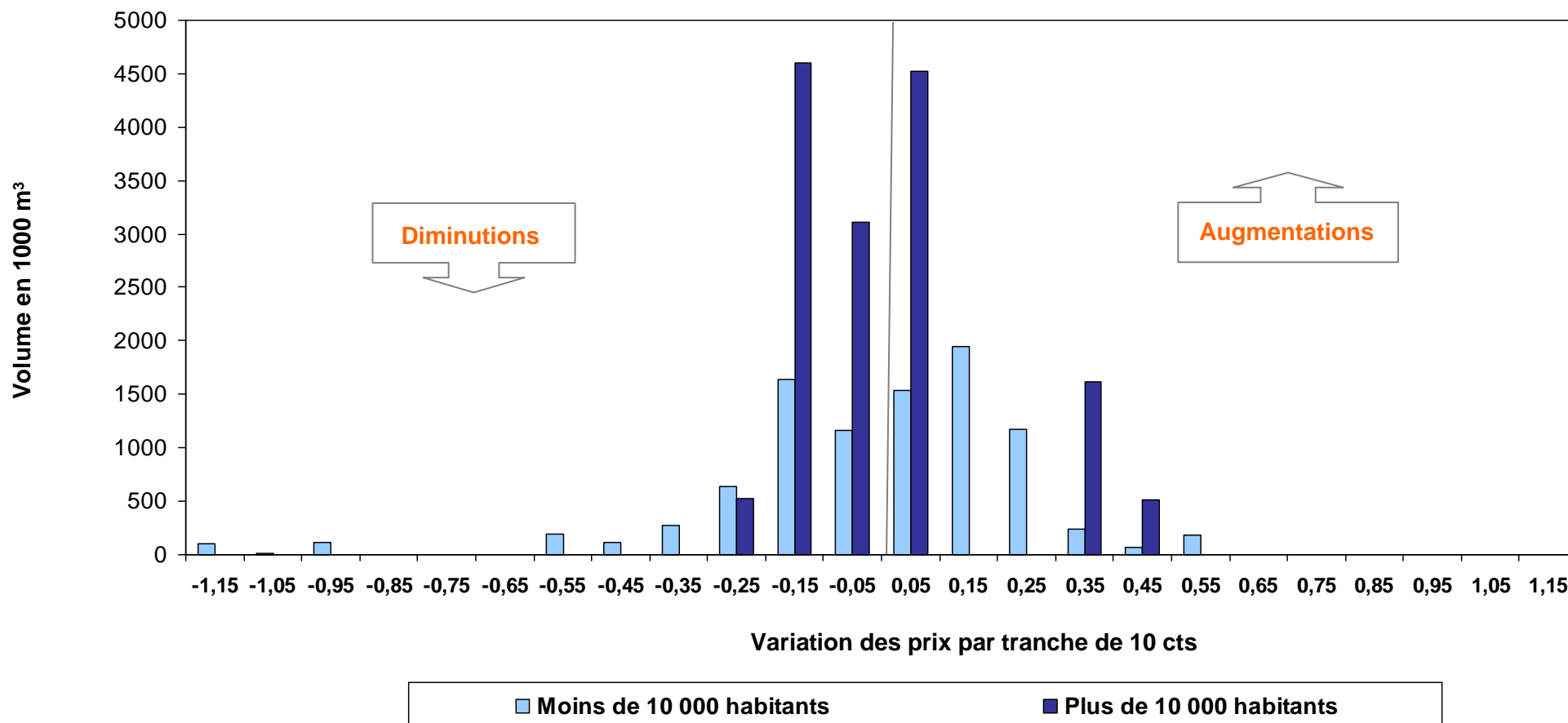
Rappel 2004

Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,933	0,875	0,903
Ecart-type	0,582	0,292	nd

Étude des prix de l'assainissement – après procédure

- En moyenne, le prix moyen délégataire pondéré par les volumes atteint **0,755 €/m³ après procédure** toute taille de collectivité confondue, soit une baisse de 0,5 centimes d'euros, c'est-à-dire une baisse de 0,7%. Il s'agit en moyenne de la baisse la plus faible depuis 1998.
- 42% des volumes d'eau impliqués par les renégociations connaissent une variation de prix comprise entre -10 et + 10 centimes : 29% des volumes d'eau des collectivités de moins de 10 000 habitants, 51% des volumes d'eau des collectivités de plus de 10 000 habitants

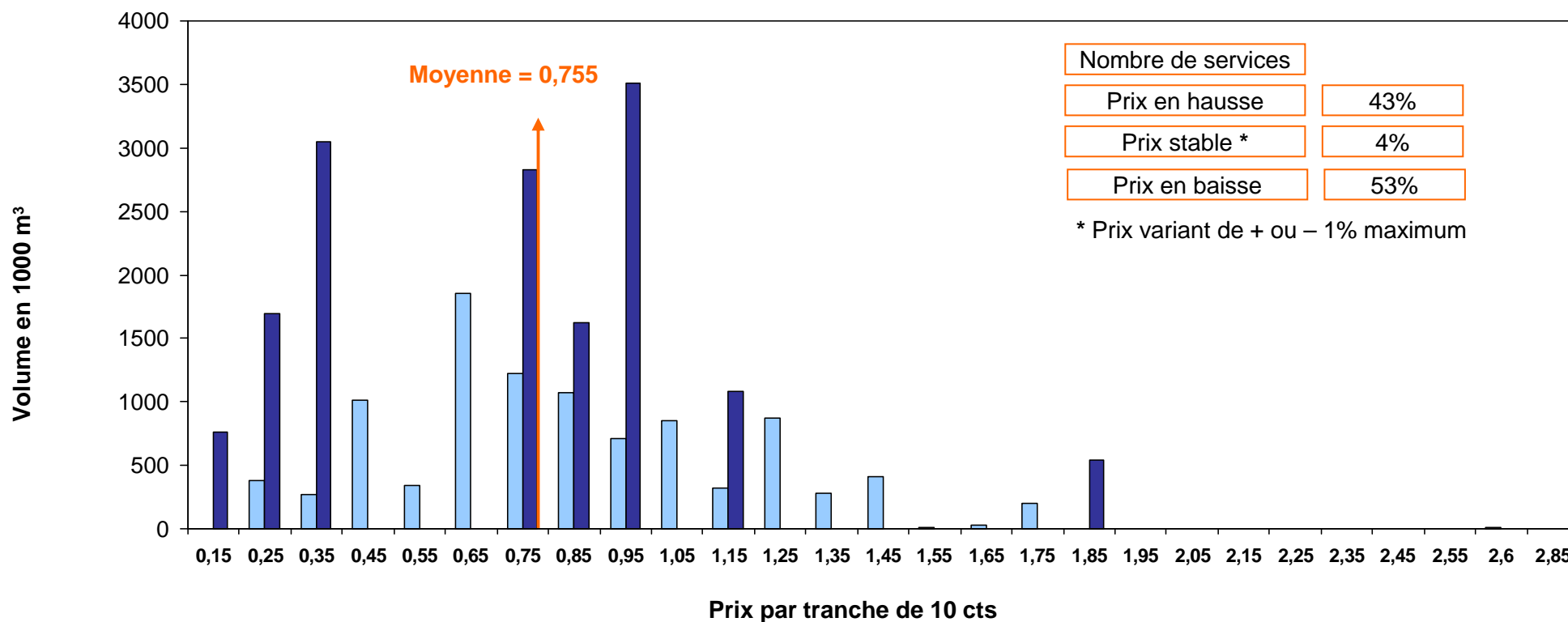
Distribution des volumes par variation des prix moyens délégataire - EU



Étude des prix de l'assainissement – après procédure

- Le prix moyen délégataire pondéré par les volumes atteint **0,755 €/m³ après procédure** toute taille de collectivité confondue, soit une très légère baisse de 0,5 centimes d'euros, c'est-à-dire une baisse de 0,7%. Cette est une des plus faibles enregistrées depuis 1998.
 - Le prix après procédure atteint 0,845 €/m³ pour les collectivités de moins de 10 000 habitants, soit une baisse de 2%
 - Le prix après procédure atteint 0,697 €/m³ pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, soit une très légère hausse (+0,3%)

Distribution des volumes par prix moyen délégataire après procédure - EU



■ Moins de 10 000 habitants
 ■ Plus de 10 000 habitants

Étude des prix de l'assainissement – après procédure

- Comme pour l'eau potable, la dispersion des prix par rapport à la situation avant procédure tend à se réduire encore. Après procédure, la dispersion des valeurs est plus élevée en 2005 qu'en 2004 pour les services de plus de 10 000 habitants mais plus faible dans les services de moins de 10 000 habitants.

Récapitulatif de la situation après procédure - **EU**

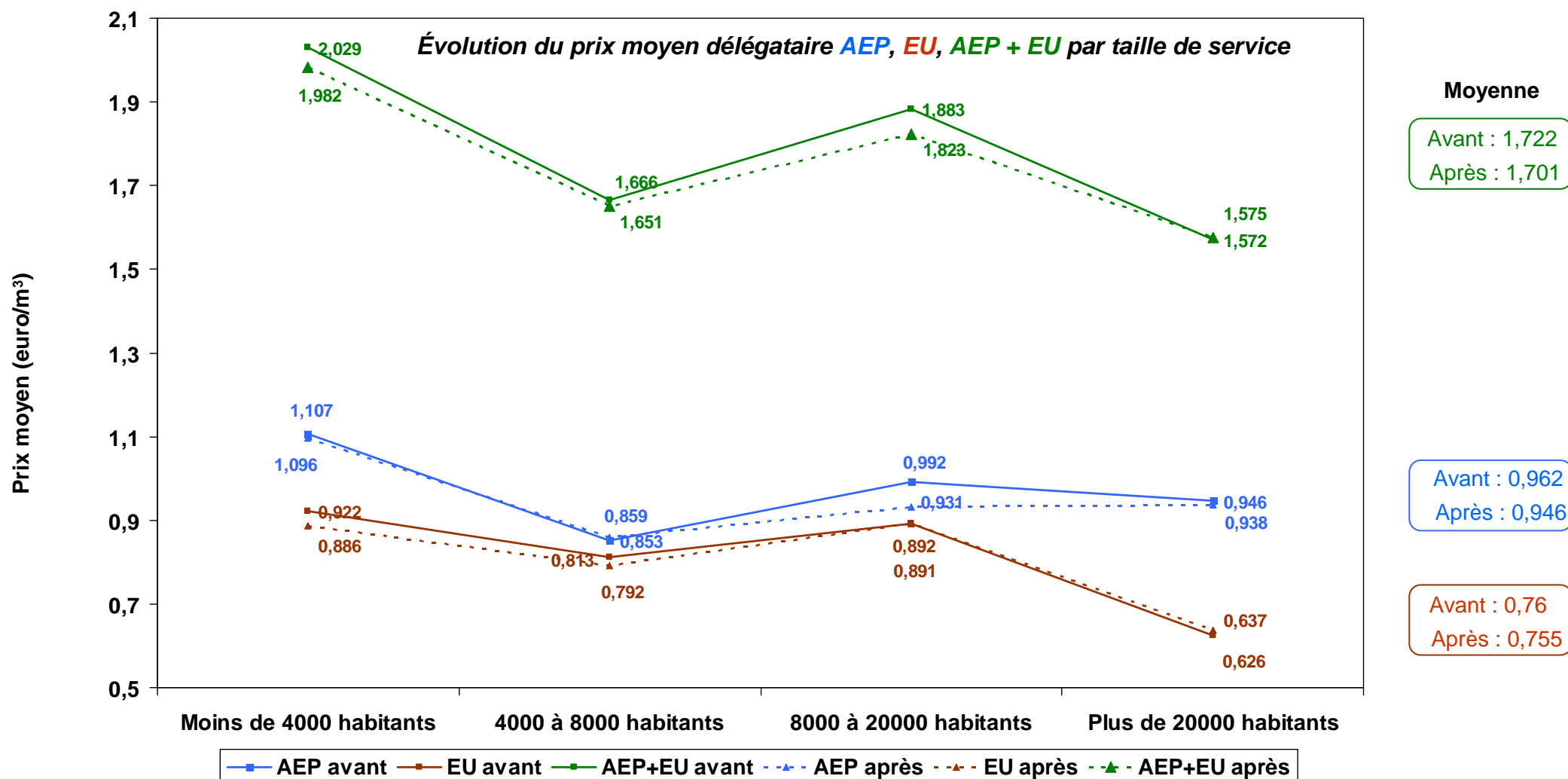
	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
	84 services – 9,8 millions de m3	13 services – 15,1 millions de m3	97 services – 24,9 millions de m3
Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,845	0,697	0,755
Ecart-type	0,34	0,38	0,372

Rappel 2004

Prix moyen (proportionnellement aux volumes)	0,910	0,848	0,876
Ecart-type	0,532	0,258	nd

Évolution du prix moyen tous services confondus

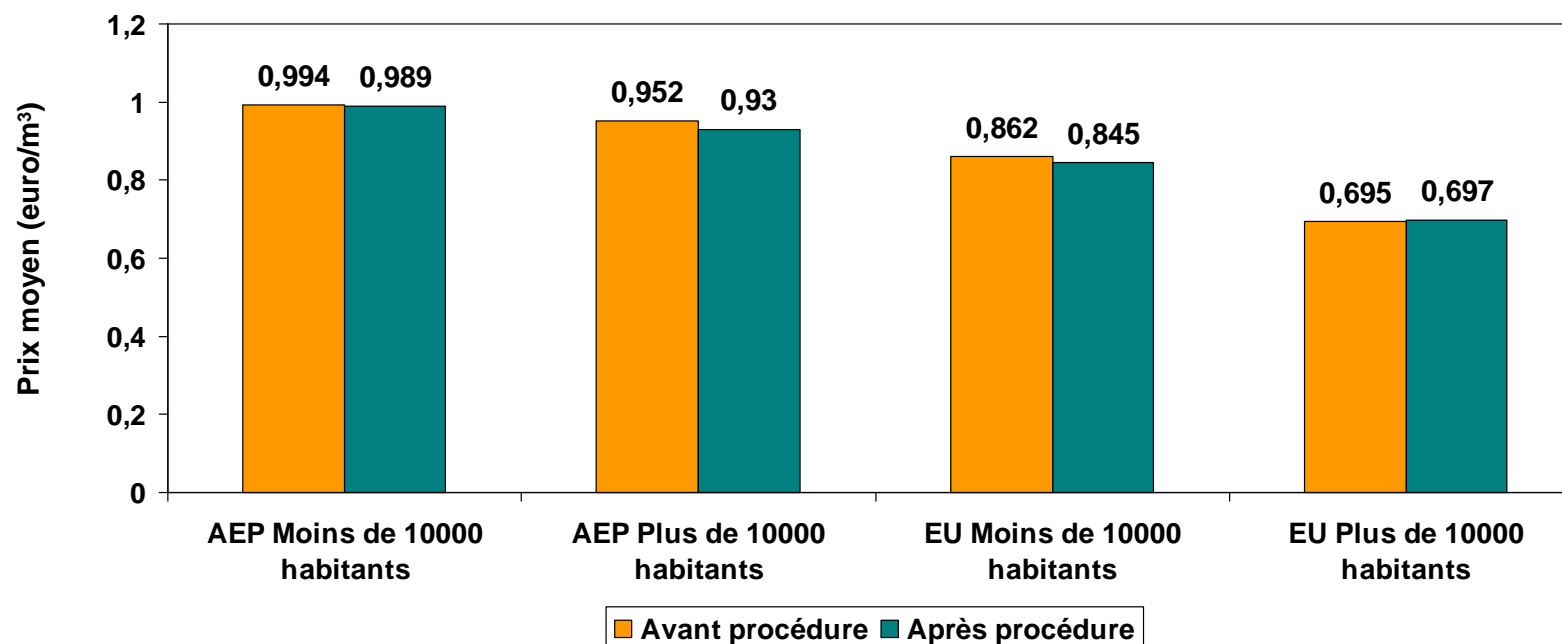
- Ce graphique permet de visualiser l'évolution du prix total eau potable + assainissement (en vert), de l'eau potable (bleu) et de l'assainissement (en marron) par taille de service.
- Bien que dans la plupart des cas, les services d'eau et d'assainissement ne concernent pas les mêmes collectivités, ce graphique illustre ce que pourrait être le niveau et l'évolution du prix eau potable + assainissement d'un service d'une collectivité.



Conclusion

- Pour les procédures Sapin, le prix moyen facturé par le délégataire pondéré par le volume de l'eau ou de l'assainissement, toutes tailles et tous types de services confondus est passé de **0,908 €/m³** à **0,893 €/m³**, soit une baisse de 1,6 %
- L'économie réalisée est de 2,3 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, qui proviennent pour 1,4 million de l'effet prix et pour 0,9 million de l'effet volume puisque le volume diminue légèrement après procédure.
- On note que l'économie globale provient presque uniquement de l'eau potable : pour l'assainissement la très légère baisse des prix ne compense pas l'accroissement du volume.

Comparaison des prix moyens délégataires pondérés par le volume avant et après procédure par type de service



Économie réalisée par les collectivités en terme de chiffre d'affaires global, AEP et EU confondus

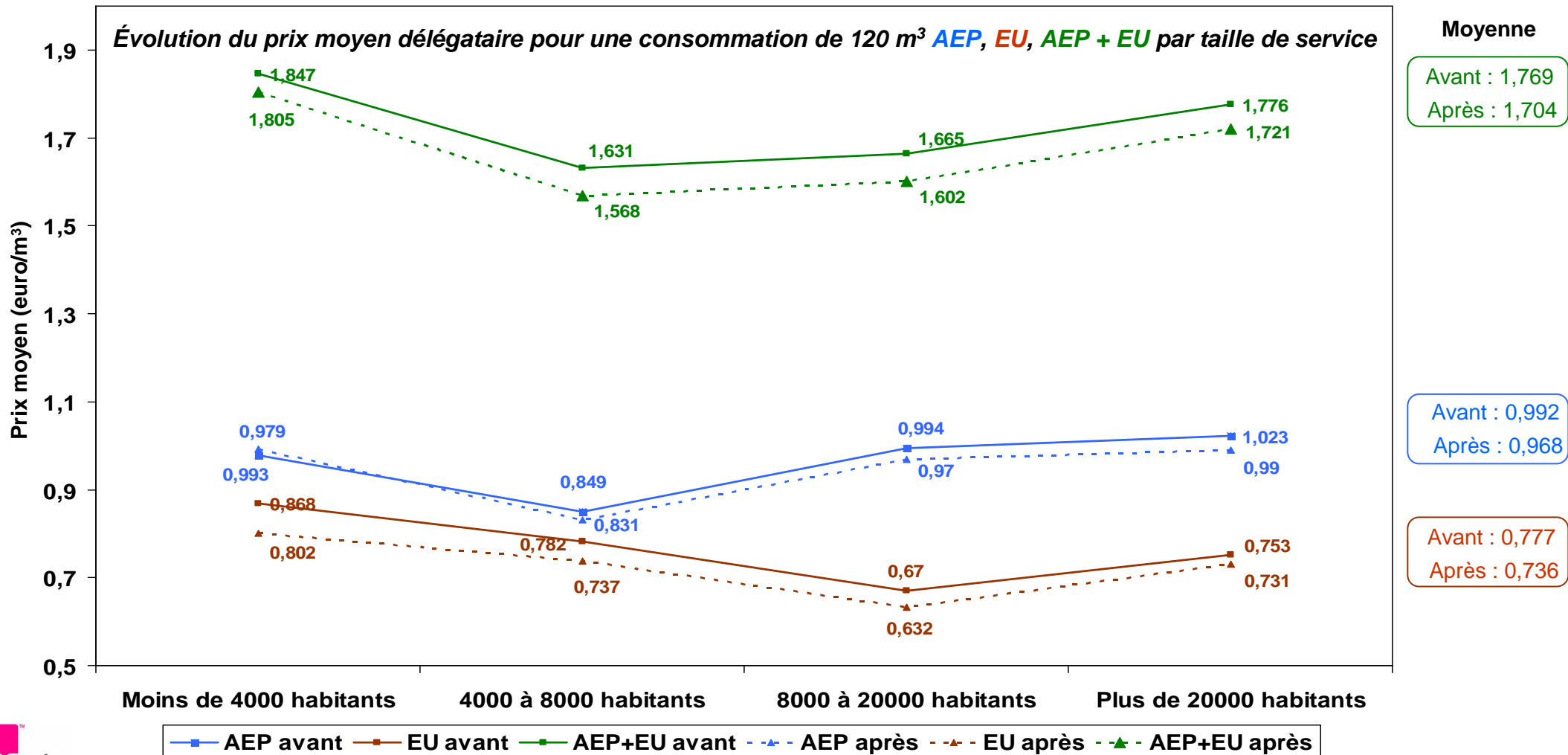
	CA initial	CA final	Variation du CA	Volume initial	Volume final	Variation de volume
AEP	63,4	60,8	-2,6	65,9	64,3	-1,6
EU	18,5	18,8	+0,3	24,3	24,9	+0,6
TOTAL	81,9	79,6	-2,3	90,2	89,2	-1,0



L'approche 120 m³

Évolution du prix moyen délégataire tous services confondus

- Depuis 1999, le questionnaire intègre un cadre pour le recueil du tarif (part fixe, part proportionnelle) du délégataire et de la collectivité qui permet de calculer un prix au m³ sur la base d'une facture de 120 m³. Cette approche apporte des renseignements complémentaires par rapport à l'approche Recette/Volume en estimant un « prix perçu par l'utilisateur ». Ce graphique permet de visualiser l'évolution du prix total eau potable + assainissement (en vert), de l'eau potable (bleu) et de l'assainissement (en marron) par taille de service.
- Bien que dans la plupart des cas, les services d'eau et d'assainissement ne concernent pas les mêmes collectivités, ce graphique illustre ce que pourrait être le niveau et l'évolution du prix eau potable + assainissement d'un service d'une collectivité. Le prix global atteint 1,77 €/m³ avant procédure et 1,70 € après procédure soit une baisse de 3,6% avec une baisse plus nette pour l'assainissement relativement à l'eau potable.



Évolution des parts délégataires et collectivités

- Le tableau ci-dessous représente l'évolution des parts délégataires et collectivité du prix calculé par la méthode 120 m³, hors taxes et redevances. On observe ainsi l'évolution du prix total du service que perçoit réellement l'utilisateur. La base de l'échantillon est plus petite que celle retenue pour le calcul R/V car une partie des répondants n'a pas complètement renseignée la partie Collectivité du questionnaire
- Quand la part délégataire est à la baisse, elle est en partie compensée par une hausse de la part collectivité (62%). Quand la part délégataire est en hausse, elle n'est que marginalement compensée par une baisse de la part Collectivité (17%). On note que dans la moitié des cas, la hausse de la part délégataire s'accompagne de la hausse de la part collectivité. Ainsi globalement la proportion d'utilisateurs qui perçoivent indubitablement une baisse est relativement faible (16%), celle qui connaît un phénomène de compensation entre les deux parts est assez importante (36%) et elle qui connaît une hausse quelle que soit la part majoritaire (48%).

**Comparaison de l'évolution des parts délégataire et collectivité du prix 120 m³ - AEP et EU confondus
(résultats en nombre de services)**

	Part délégataire en hausse	Part délégataire stable	Part délégataire en baisse	Total
Part collectivité en hausse	35	8	35	78
Part collectivité stable	22	1	17	40
Part collectivité en baisse	12	0	4	16
Total	69	9	56	134



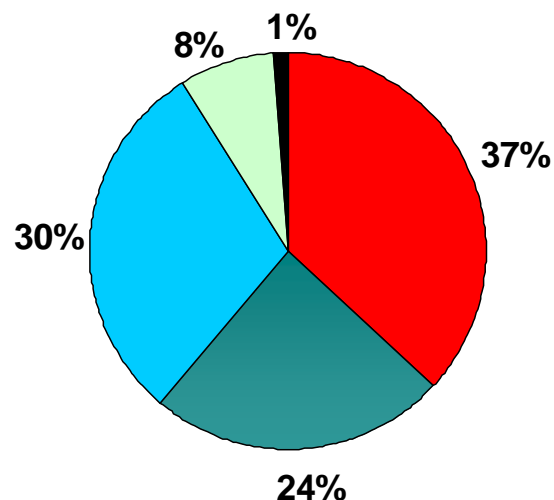
Étude du marché de l'eau sur les services remis en jeu

Implantation des délégataires dans les services remis en jeu en 2005

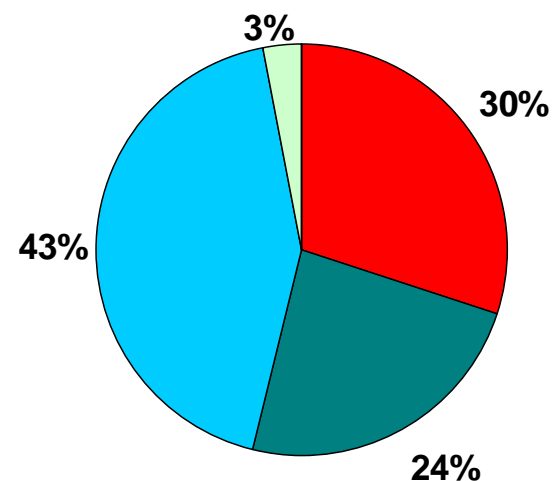
- Cette partie de l'étude s'intéresse à la répartition du marché entre exploitants, exprimée en nombre de services gérés. L'échantillon analysé est basé sur la population exploitable des contrats renégociés en 2005 et ne doit pas être pris comme un reflet fidèle des parts de marché nationales.
- Comme en 2004, on constate toujours la prédominance des trois grands groupes qui détiennent plus de 90% des services. Notons toutefois que les indépendants sont davantage présents dans les petites collectivités que dans les grandes.
- Véolia est bien implanté dans tous les types de services. La SAUR est également très présente, davantage dans les grandes collectivités que dans les petites. La Lyonnaise des Eaux occupe une part identique, et plus modeste, quelle que soit la taille du service.

Répartition du nombre de services par délégataire avant procédure

Moins de 10000 habitants



Plus de 10000 habitants

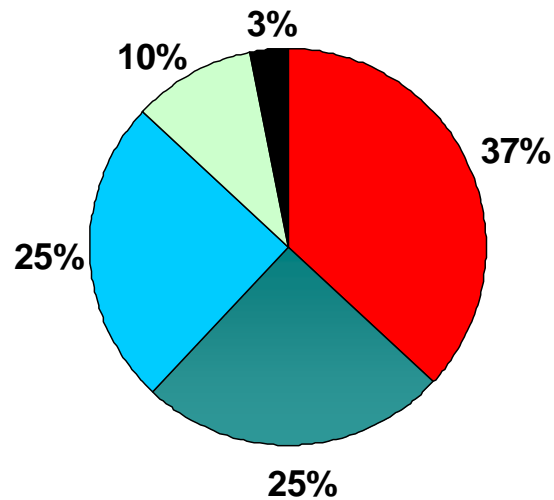


Implantation des délégataires dans les services remis en jeu en 2005

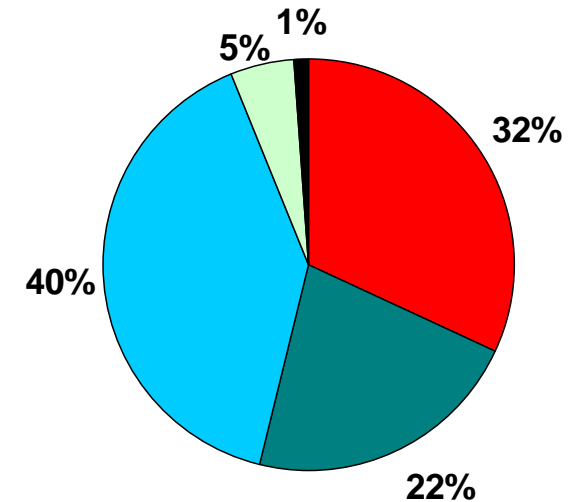
- Après procédure, la répartition des contrats se modifie sensiblement avec un accroissement de la part des indépendants, un relatif statu quo pour Veolia et Lyonnaise des Eaux et une perte significative de contrats pour la SAUR dans les petites collectivités comme dans les grandes.

Répartition du nombre de services par délégataire après procédure

Moins de 10000 habitants



Plus de 10000 habitants

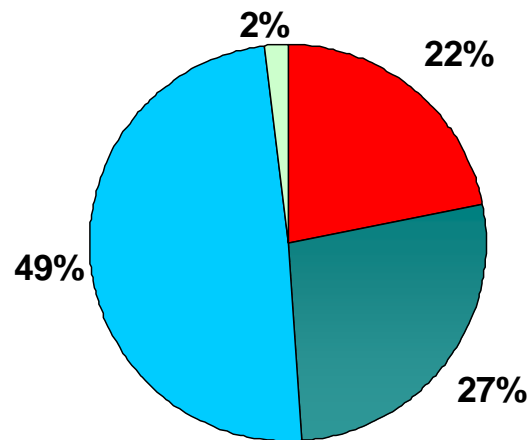


Parts de marché des délégataires sur les contrats remis en jeu en 2005

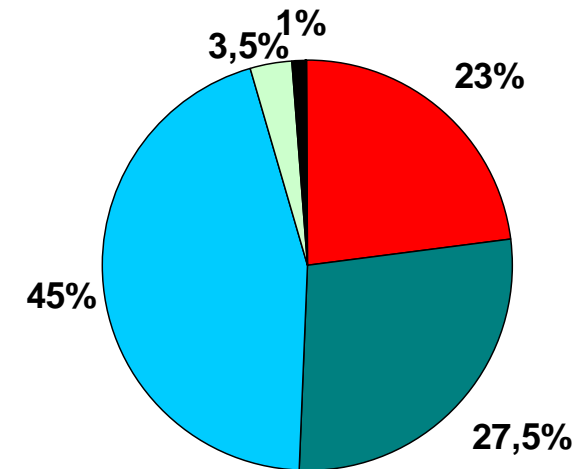
- Avant et après procédure, c'est la SAUR qui domine le marché des services remis en jeu en 2005. Sa position sur ces renégociations s'affaiblit exprimée en chiffre d'affaires en passant de 49% à 45%. La part de marché des indépendants passe de 2% à 3,5% ce qui confirme leur légère progression en nombre de contrats.

Répartition du chiffre d'affaires par délégataire

Avant procédure



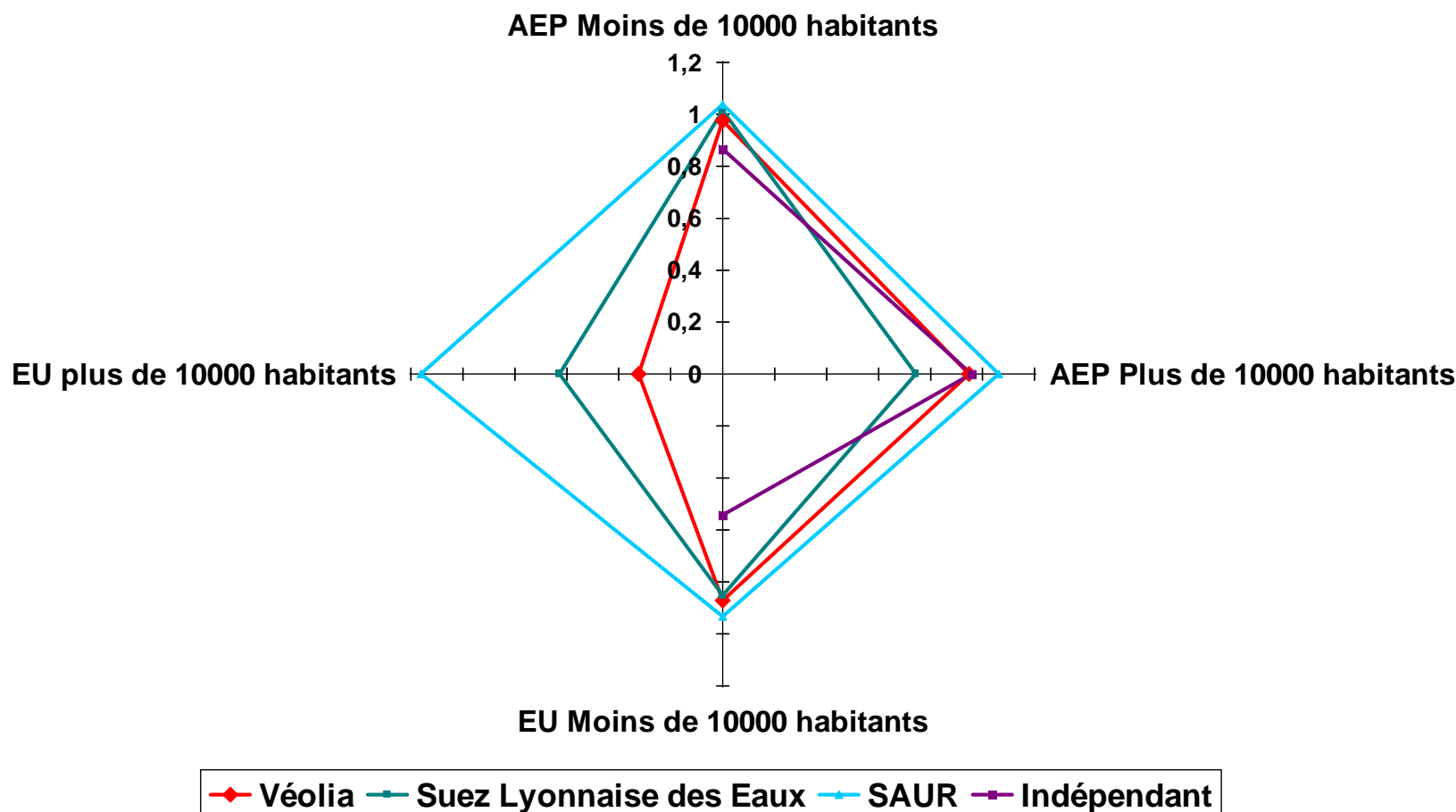
Après procédure



Comparaison des prix moyens délégataires par type et taille de service

- Ces comparaisons sont à utiliser avec précaution pour les collectivités de plus de 10 000 habitants compte tenu du faible nombre de services par exploitant.
- La base d'analyse est plus solide pour les collectivités de moins de 10 000 habitants. Le graphique ci-dessous montre que les indépendants pratiquent des prix plus bas dans les petites collectivités relativement aux grands groupes, ces derniers ayant des prix assez proches.
- On constate tout de même que la SAUR pratique les prix les plus élevés quel que soit le service et la taille de la collectivité.

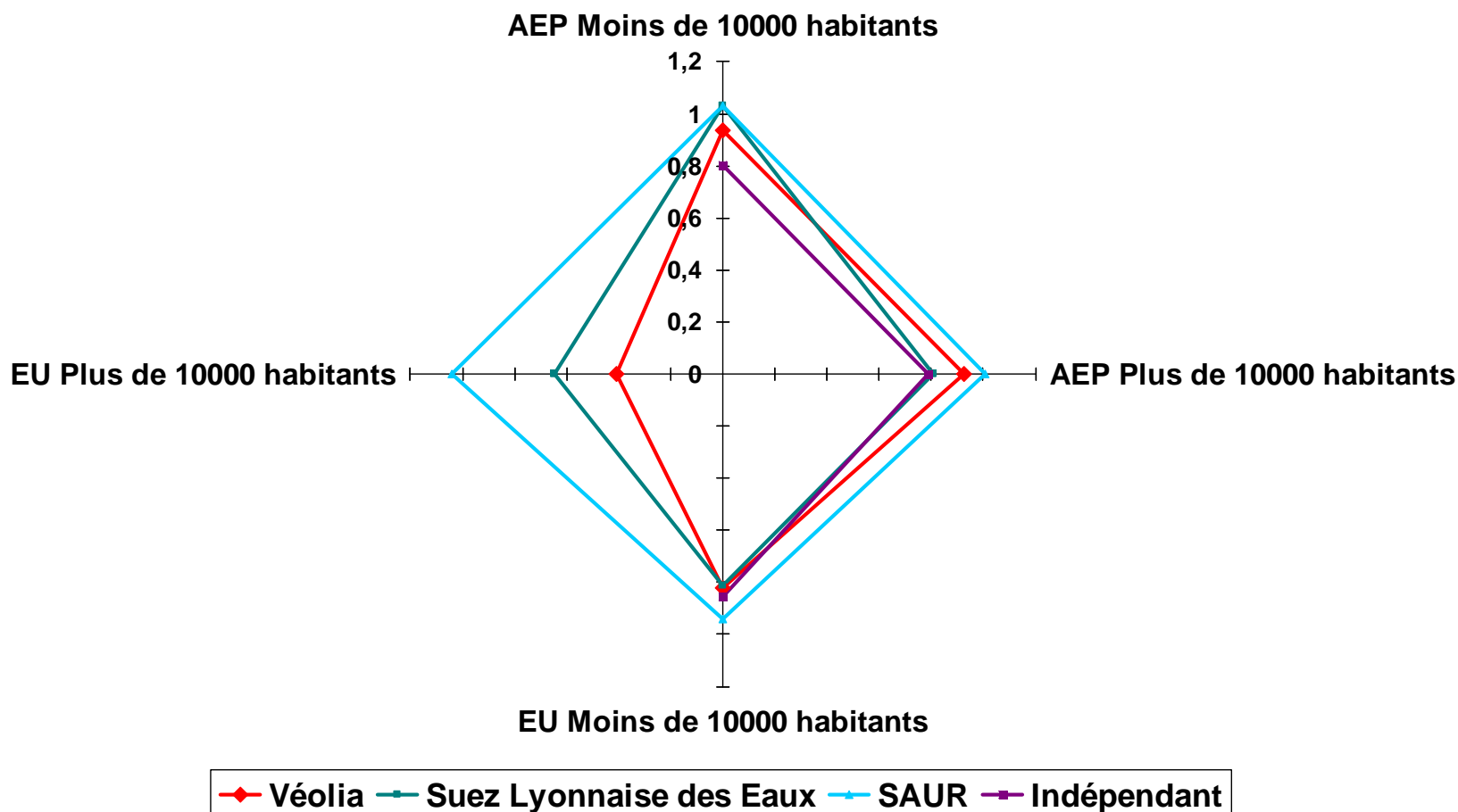
Comparaison des prix moyens délégataires avant procédure par type et taille de services – AEP et EU



Comparaison des prix moyens délégataires par type et taille de service

- Le positionnement relatif des exploitants est peu modifié après procédure, SAUR demeurant plus cher même si l'écart avec les autres exploitants se réduit.

Comparaison des prix moyens délégataires après procédure par type et taille de services – AEP et EU



Conclusion

- Ce tableau permet de constater que le choix du délégataire n'est pas forcément lié à une baisse de prix ou que la baisse ou la hausse de prix du délégataire ne signifie pas nécessairement un gain ou une perte de position. Par exemple, les parts de marché de Véolia et de Lyonnaise des Eaux progressent alors que les prix baissent pour l'un et augmentent pour l'autre, qui plus est à partir d'un niveau de prix avant procédure plutôt défavorable à Lyonnaise des Eaux.
- Dans d'autres cas, le lien entre variation de prix, positionnement et évolution des parts de marché semble plus conforme à une lecture classique de l'effet de concurrence par les prix (assainissement dans les petites collectivités).

Récapitulatif des évolutions de volume géré, de prix et de positionnement après procédure Population exploitable – AEP et EU

		Veolia	Suez-Lyonnaise	SAUR	Indépendants
AEP Moins de 10 000 habitants	Volume géré *	+	++	--	-
	Prix	↘	↗	≈	↘
	Positionnement **	2	3	3 ex aequo	1
AEP Plus de 10 000 habitants	Volume géré *	≈	--	-	++
	Prix	↘	↗	↘	↘
	Positionnement **	3	2	4	1
EU Moins de 10 000 habitants	Volume géré *	++	+	--	≈
	Prix	↘	↘	↗	↗
	Positionnement **	1	2	4	3
EU Plus de 10 000 habitants	Volume géré *	≈	-	+	
	Prix	↗	↗	↘	
	Positionnement **	1	2	3	

* Variation des parts de marché des volumes gérés pour tenir compte des variations de volume global avant et après procédure

** Le positionnement classe les délégataires par ordre de prix croissants après procédure (1 = le moins cher)



Analyse de la procédure Sapin

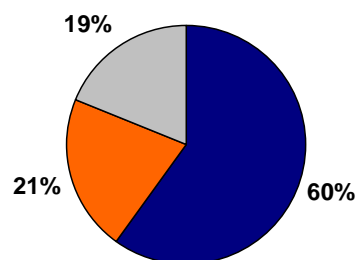
Perception du contexte concurrentiel par les collectivités

- La majorité des collectivités a le sentiment d'avoir bénéficié d'une concurrence réelle, même si nous l'avons vu, la baisse des prix obtenu après procédure est relativement limitée. Le sentiment de concurrence réelle dépend cependant du nombre de candidatures et d'offres reçues puisqu'en moyenne les collectivités qui n'ont pas eu le sentiment de concurrence réelle ont reçu en moyenne 3,3 candidatures et 1,5 offres quand celles qui ont une opinion positive ont reçu 4,4 candidatures et 2,8 offres. Il dépend aussi de la présence ou non d'offres de délégataires indépendants des trois principaux groupes.

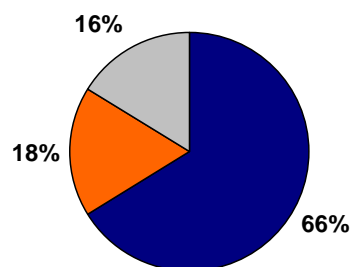
Sentiment de concurrence réelle selon le type de service et sa taille

Moins de 10 000 habitants

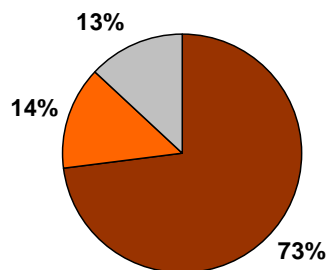
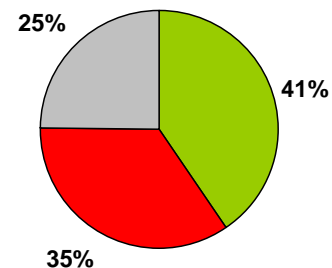
Plus de 10 000 habitants



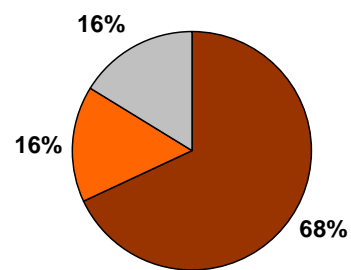
AEP



Sentiment de concurrence réelle chez ceux qui n'ont reçu des offres que de Veolia, Lyonnaise des Eaux ou la SAUR – AEP et EU



EU

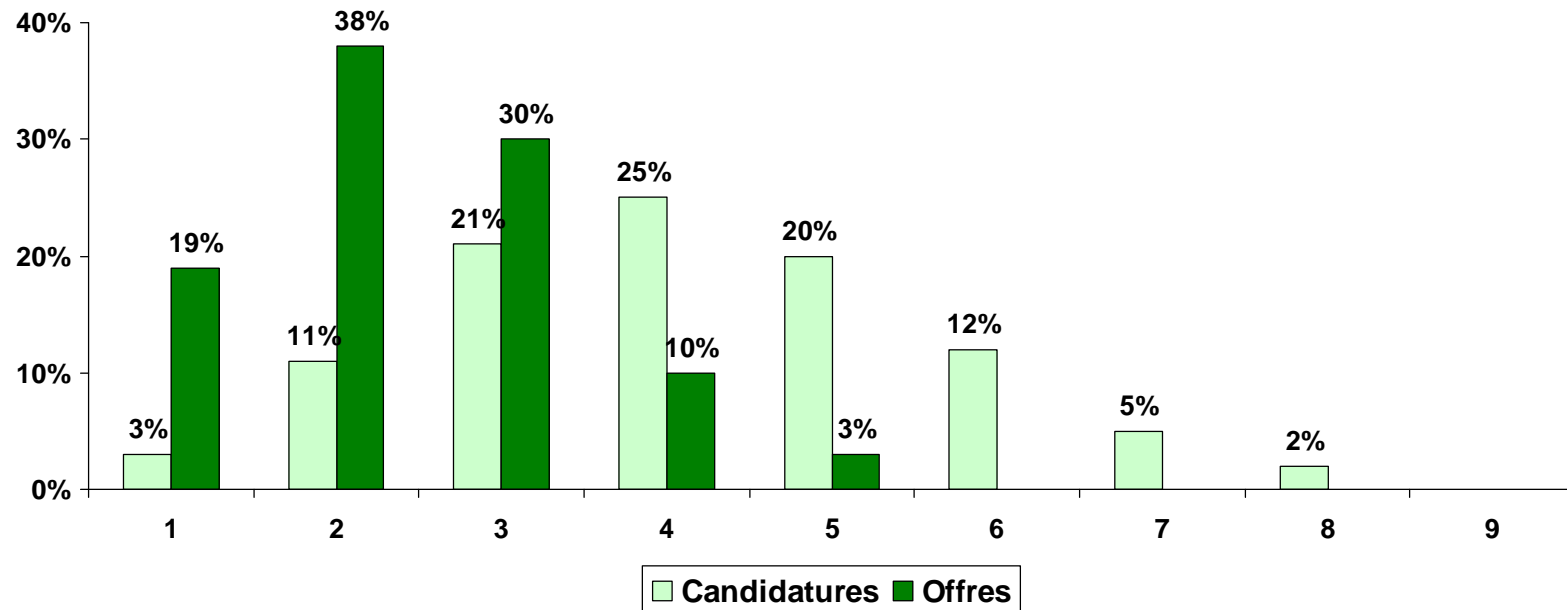


Oui Non NSP

Analyse des candidatures et des offres

- En 2005, la procédure a généré en moyenne 4,2 candidatures et 2,4 offres. C'est un peu moins en termes de candidatures qu'en 2004 (4,7) et un peu plus en offres (2,2). En 2005, 81% des collectivités ont reçu au moins 2 offres et 43% au moins 3 offres. Le taux moyen de défection a donc diminué par rapport à 2004 : en 2005, 43% des entreprises ayant présenté une candidature n'ont finalement pas proposé d'offre contre 53% en 2004.

Répartition du nombre de candidatures et du nombre d'offres – AEP et EU



- Le nombre d'offres semble avoir un effet sur le prix moyen tous services (AEP + EU).

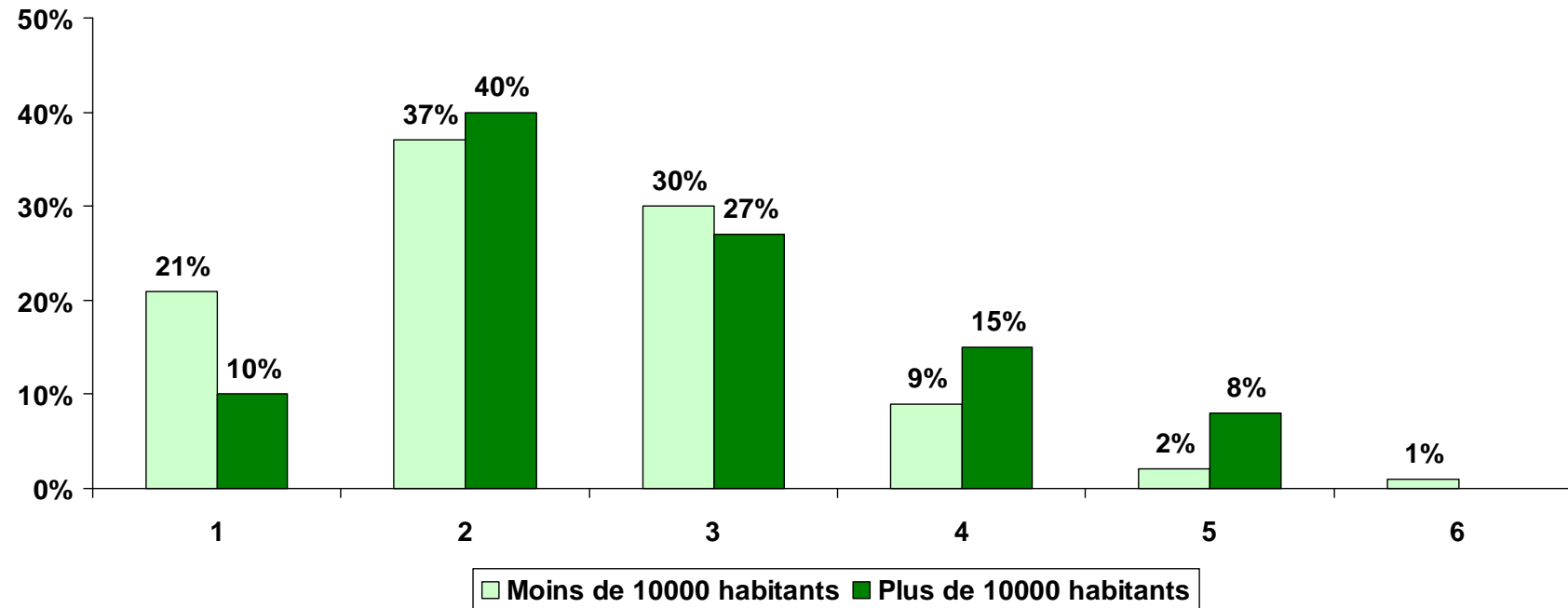
Variation moyenne du prix en fonction du nombre d'offres – AEP et EU

Nombre d'offres	1 offre	2 offres	3 offres	4 offres et +
Variation de prix (en euros)	+ 0,118	- 0,012	- 0,042	- 0,063
Prix moyen initial	1,015	0,938	0,892	0,815

Analyse des candidatures et des offres

- Les grandes collectivités ont dans l'ensemble bénéficié d'un plus grand nombre d'offres (2,7 en moyenne contre 2,3 pour les petites).

Répartition du nombre du nombre d'offres – AEP ou EU par taille de service

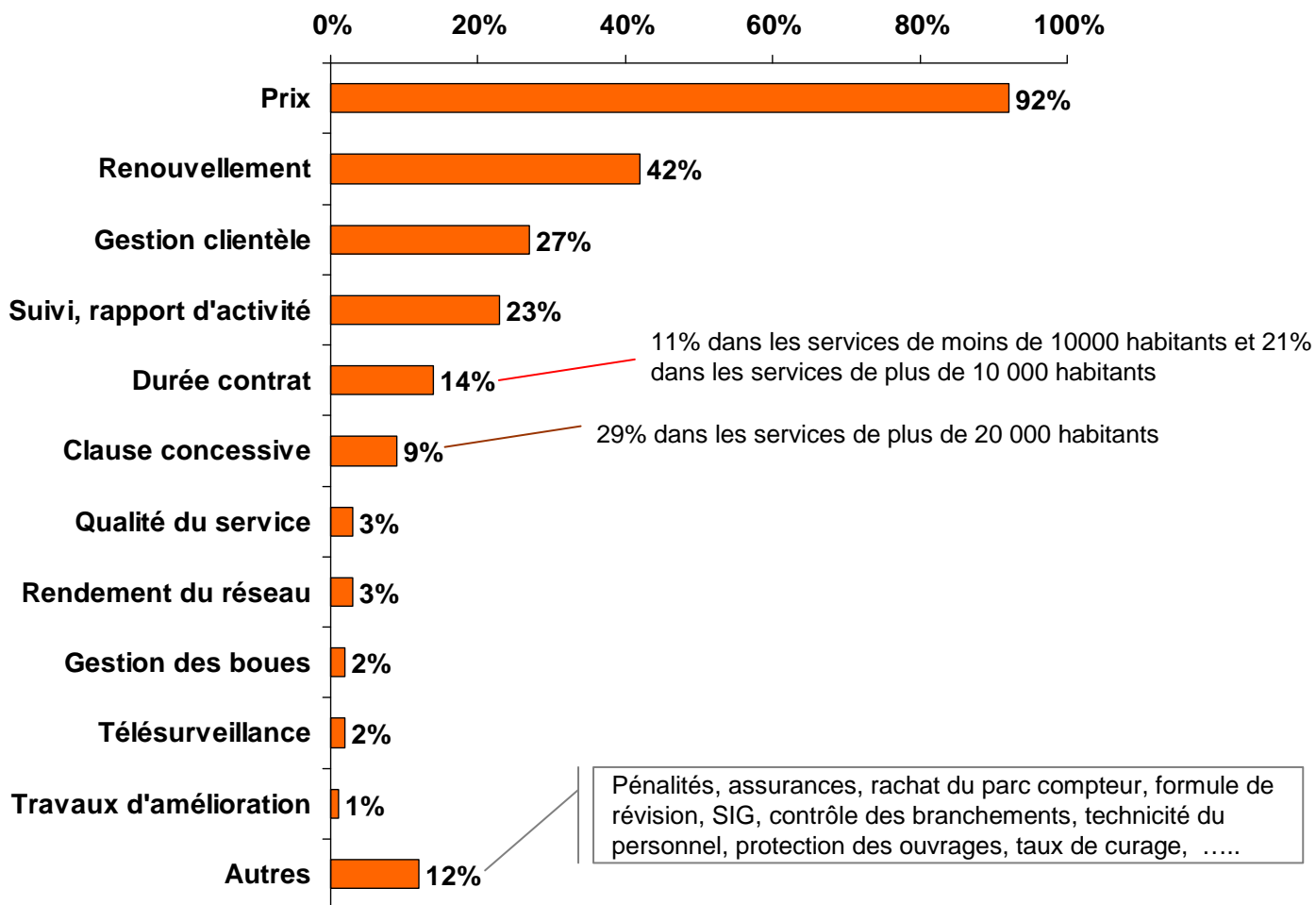


	Avec les indépendants	Sans les indépendants
Moins de 4000 habitants	2,2	1,7
4000 à moins de 8000 habitants	2,7	2
8000 à moins de 20000 habitants	2,8	2,1
Plus de 20000 habitants	2,5	2,2
Moins de 10000 habitants	2,4	1,8
Plus de 10000 habitants	2,7	2,2

Les sujets sensibles de la négociation

- Depuis 2003, une nouvelle question a été introduite à propos des sujets sensibles de la négociation. Le prix est comme les années précédentes le sujet de discussion le plus âpre. Viennent ensuite le renouvellement en général, la gestion de la relation client, les conditions de suivi et les rapports d'activité. La durée du contrat et la clause concessive sont des sujets plus mineurs sauf pour les grandes collectivités.

Les sujets importants de la négociation



Les modifications de contrat

- 70% des nouveaux contrats contiennent des modifications sensibles. On note globalement l'introduction ou l'augmentation des exigences sur différents postes et en particulier l'introduction de clauses sur le SIG, la gestion des boues, les travaux exclusifs et la qualité de service aux usagers pour l'AEP ; l'augmentation des critères liés à la clause concessive, les travaux exclusifs, le suivi d'indicateurs de performance et la qualité de service aux usagers.

Les modifications aux contrats

	Introduite	Supprimée	Augmentée	Diminuée
Achat d'eau (uniquement AEP) (1)	17	2	6	3
Périmètre délégué (Uniquement EU) (2)	19	1	15	0
Travaux de renouvellement (3)	15	0	19	2
Travaux exclusifs (3)	46	4	71	8
Compte rendu détaillé (3)	22	3	8	10
Suivi d'indicateurs de performance (3)	36	0	73	0
SIG, plan informatisé (3)	85	0	47	0
Gestion des boues (3)	82	1	29	0
Amélioration rendement, pertes (3)	25	3	26	0
Qualité de service aux usagers (Uniquement AEP) (1)	39	0	49	0
Clause concessive (3)	35	0	82	0
Qualité de l'eau, analyse en plus (3)	16	3	4	0
Autres (3)	13	0	33	0

(1) Base : 126

(2) Base : 65

(3) Base : 211

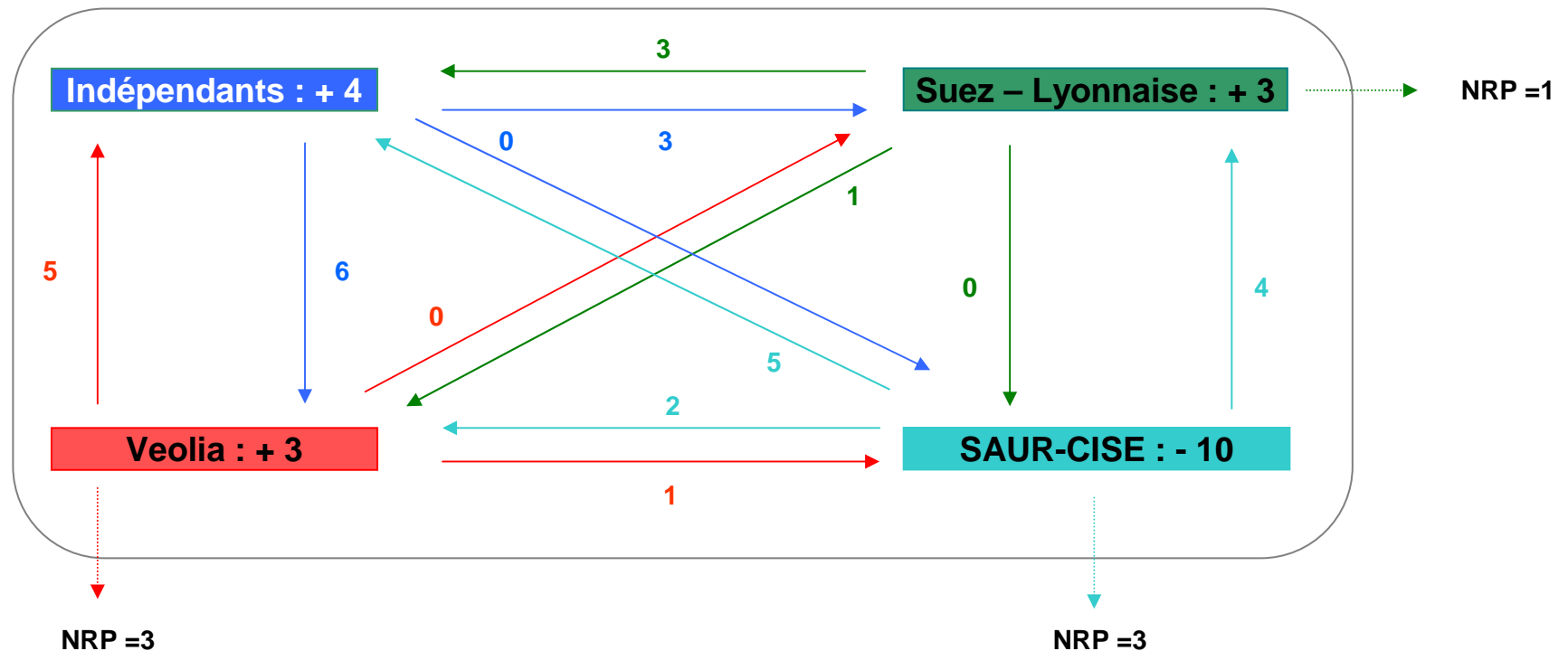
Transferts de tâches

- Tous services confondus, on note que 13 services ont connu un transfert de tâches ou de missions du délégataire vers la collectivité, soit un peu plus qu'en 2004. Sur les 13 services, 9 concernent l'eau potable et 4 l'assainissement. La moitié des transferts concerne une mission d'exploitation, l'autre moitié une mission d'investissement.
- Sur ces 13 transferts, nous en avons analysé 11 pour lesquels nous disposons d'une information sur la variation de la part délégataire. Bien que la base soit faible, on constate cette année que ces 11 cas correspondent à une baisse du prix délégataire ce qui n'était qu'en partie le cas sur les procédures 2004.

Les procédures avec changement de délégataire

- Dans les collectivités de moins de 10 000 habitants, la SAUR perd 11 contrats et en gagne 1 (solde -10 contrats). Ceci profite aux indépendants comme aux deux autres grands groupes. Pour les indépendants, le solde est positif avec 9 contrats perdus (notamment au profit de Véolia) mais 13 contrats gagnés en provenance des trois grands groupes. Pour Véolia et Lyonnaise des eaux le solde est positif.

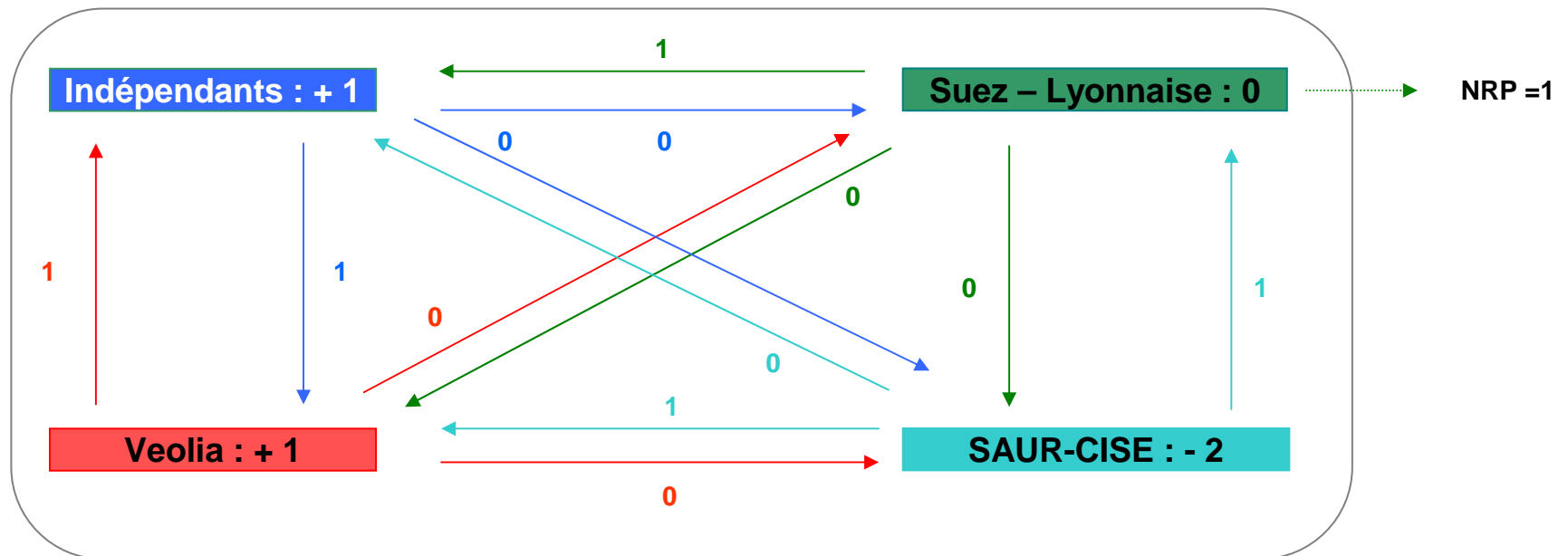
Passage de contrats d'un délégataire à l'autre : collectivités de moins de 10 000 habitants



Les procédures avec changement de délégataire

- Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, les mouvements sont d'ampleur plus limitées. SAUR perd 2 contrats et n'en gagne aucun. Véolia gagne 2 contrats et en perd au profit d'un indépendant. Les indépendants gagnent aussi un contrat de la Lyonnaise mais en perdent aussi un qui passe chez Véolia.

Passage de contrats d'un délégataire à l'autre : collectivités de plus de 10 000 habitants



Les contentieux

- 15 procédures sur les 303 réponses à l'enquête ont fait l'objet d'un contentieux. C'est un peu plus qu'en 2004 (7 procédures sur 372 réponses).
 - 10 contentieux pour le service d'eau potable
 - 5 pour le service d'assainissement
 - 7 contentieux pour les services de moins de 10 000 habitants, 8 pour les services de plus de 10 000 habitants.



Analyse du conseil

Les parts de marché des organismes

- 89% des collectivités ont été conseillées et parmi elles l'aide provenait à 77% d'un conseil public et 23% d'un conseil privé (respectivement 85% et 15% en 2004). La part du conseil public reste donc très importante même si elle diminue un peu. Plus la taille du service est importante, plus le rôle du conseil public décroît au profit du conseil privé. Le conseil public se concentre sur les collectivités de moins de 4000 habitants. En 2004, 71% de l'activité de conseil (en nombre) se concentrait sur ces petites collectivités.
- L'analyse porte sur 220 procédures. Ceci représente un chiffre d'affaires de 1 558 000 €, soit 7083 € par procédure aidée (95% des conseils obtenus sont facturés).

Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en nombre de collectivités conseillées) pour les services **AEP** et **EU**

	Conseil privé	Conseil public			Conseil privé	Conseil public	
Moins de 4 000 habitants	16%	84%	100%	Moins de 4 000 habitants	10%	52%	61%
4 000 à moins de 8 000 habitants	13%	87%	100%	4 000 à moins de 8 000 habitants	2%	13%	15%
8 000 à moins de 20 000 habitants	47%	53%	100%	8 000 à moins de 20 000 habitants	5%	6%	12%
Plus de 20 000 habitants	50%	50%	100%	Plus de 20 000 habitants	6%	6%	12%
Total toutes tailles	23%	77%	100%	Total toutes tailles	23%	77%	100%

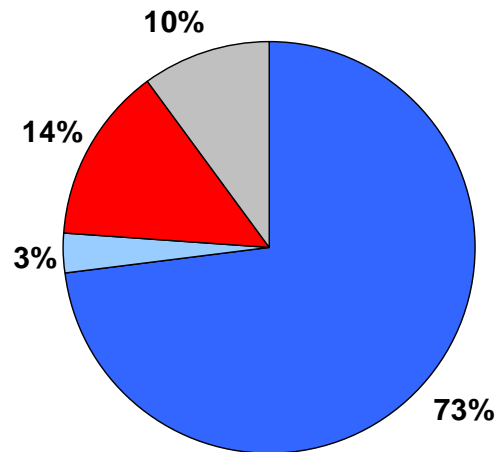
Parts de marché des organismes de conseil par taille de service (en chiffre d'affaires)

	Conseil privé	Conseil public			Conseil privé	Conseil public	
Moins de 4 000 habitants	30%	70%	100%	Moins de 4 000 habitants	15%	34%	49%
4 000 à moins de 8 000 habitants	17%	83%	100%	4 000 à moins de 8 000 habitants	2%	11%	13%
8 000 à moins de 20 000 habitants	64%	36%	100%	8 000 à moins de 20 000 habitants	12%	7%	19%
Plus de 20 000 habitants	79%	21%	100%	Plus de 20 000 habitants	15%	4%	19%
Total toutes tailles	44%	56%	100%	Total toutes tailles	44%	56%	100%

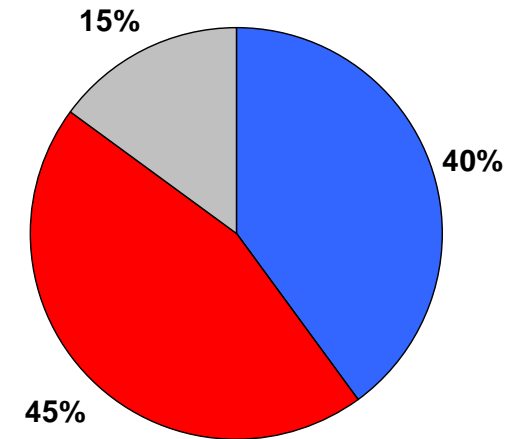
Les parts de marché des organismes

- Dans les services de moins de 10 000 habitants, les DDAF dominant très largement l'activité de conseil.

Répartition des organismes de conseil dans les collectivités de moins de 10 000 habitants pour les services AEP et EU



Répartition des organismes de conseil dans les collectivités de plus de 10 000 habitants pour les services AEP et EU



L'étude du prix moyen

- Dans la quasi-totalité des cas , cette aide a été facturée. Pour l'ensemble des services, le montant moyen de l'aide atteint 7135 € qui recouvre des situations très différentes eu égard aux parts relatives du conseil privé et du conseil public selon la taille du service.

Prix moyen de la prestation par type d'organisme de conseil, par taille de service et par habitants pour les services AEP et EU

	Conseil privé		Conseil public		Total (2)	
	Par procédure	Par habitant	Par procédure	Par habitant	Par procédure	Par habitant
Moins de 4 000 habitants	8966 €	4,50 €	4694 €	2,81 €	5262 €	3,05 €
4 000 à moins de 8 000 habitants	8384 € (1)	1,25 €	7287 €	1,31 €	7450 €	1,30 €
8 000 à moins de 20 000 habitants	17102 €	1,28 €	8174 €	0,73 €	12266 €	1,01 €
Plus de 20 000 habitants	15603 €	0,29 €	6716 €	0,21 €	12270 €	0,27 €
Total toutes tailles	12236 €	1,15 €	5411 €	0,67 €	7135 €	0,84 €

(1) Base très faible

(2) Y compris réponse de collectivités qui n'ont pas donnée de noms de conseil

La variété des prestations de conseil

- La très grande majorité des prestations de conseil concernent l'analyse des coûts, la négociation et la rédaction du contrat comme lors des années précédentes.

*Nature du conseil obtenu par les collectivités pour les services **AEP** et **EU***

	Moins de 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Total
Analyse des coûts	88%	89%	88%
Négociation	89%	87%	88%
Rédaction du contrat	90%	94%	91%
Autre	10%	13%	11%



Analyse comparée de 8 années

Principaux résultats

- L'enquête loi Sapin a été réalisée par le laboratoire de l'ENGREF Montpellier de 1998 à 2004. Nous poursuivons cet historique en intégrant l'année 2005.

Principaux résultats de l'observatoire GEA/ENGREF/TNS SOFRES

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693	641
Nombre de procédures exploitables de l'échantillon pour le calcul du prix	333	195	211	208	230	214	256	239
Évolution de la durée des contrats avant/après en année	17→11	16,8→11	15,2→10,8	15,7→11,1	14,4→11,1	15,4→10,8	13,7→11,2	14,2→11,5
Pourcentage de délégataires renouvelés (taux de reconduction)	92%	82%	88%	89%	92%	87%	91%	85%
Gains des délégataires indépendants des trois groupes	20	37	8	11	10	16	18	5
Prix moyen avant procédure : eau	0,64	0,854	0,83	0,777	0,621	0,888	0,881	0,962
Évolution du prix moyen : eau	-8%	-10%	-12%	-6,5%	-23,7%	-8,8%	-6,6%	-1,7%
Prix moyen avant procédure : assainissement	0,555	0,611	0,62	0,644	0,468	0,62	0,903	0,76
Évolution du prix moyen : assainissement	-16,5%	-14%	-17%	-12%	-27%	-9%	-5,7%	-0,7%
Évolution du prix moyen : eau + assainissement (Moins de 10000 hab.)	+4%	-4%	-3%	-3%	-3%	-12%	-5,3%	-1,2%
Évolution du prix moyen : eau + assainissement (Plus de 10000 hab.)	-16,5%	-14%	-17%	-12%	-27%	-9%	-5,7%	-1,2%
Nombre de candidatures/offres reçues par la procédure	nd	3,6/2,4	3,5/2,1	3,8/2,2	4,4/2,3	4,7/2,3	4,7/2,2	4,2/2,4
Pourcentage de collectivités conseillées par un organisme public	90%	82%	85%	86%	85%	83%	85%	77%

Échantillons analysés

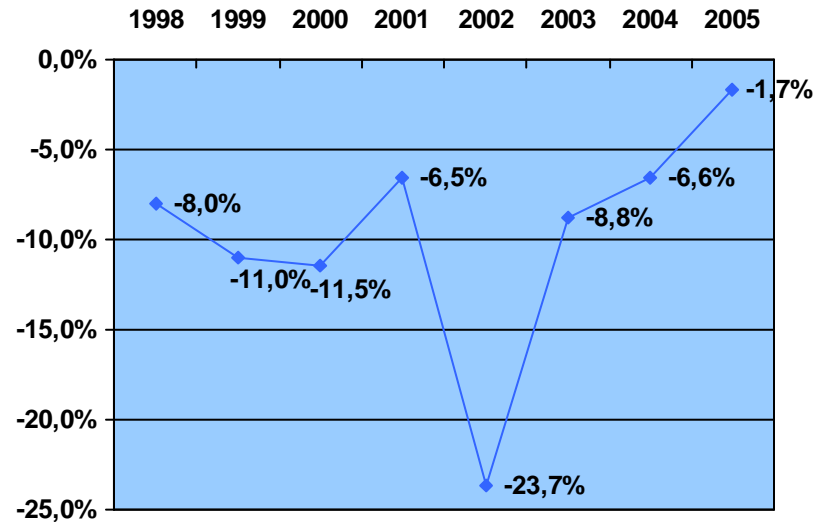
Réponses à l'enquête sur 8 ans

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de procédures recensées	582	684	509	477	573	544	693	641
Nombre de réponses	438	402	337	346	356	318	372	351
création de service	32	15	13	7	6	7	2	8
en cours	40	42	34	66	67	41	66	5 (1)
abandon de procédure	5	7	9	14	7	3	4	5
assainissement non collectif	0	0	1	0	1	0	3	9
prestation de service	0	0	27	16	9	4	6	2
passage en régie	6	4	6	6	11	0	4	6
passage en affermage	22	15	16	10	6	9	7	3
Exploitable pour l'analyse des prix	309	195	191	177	204	214	256	239
service eau potable	163	104	99	99	121	135	164	142
service assainissement	146	91	92	78	83	79	92	97
Exploitable complémentaire pour certaines questions	24	124	40	50	45	40	24	64
Proportion de services de plus de 10 000 habitants	31%	16%	24%	21%	17%	16%	11%	20%

(1) L'enquête sur les procédures 2005 ayant été réalisé avec une année de décalage par rapport aux éditions précédentes, le nombre de procédures non achevées est de ce fait très faible

Les prix de l'eau potable

- Chaque année, en tenant compte de l'effet volume, la renégociation des contrats entraîne une baisse du prix de l'eau potable tant pour les grandes collectivités que pour les petites. En 2005, cette baisse est toutefois très modérée.



Prix moyen HT (Part délégataire) avant et après procédure obtenu à partir de l'échantillon analysé - AEP

AEP avant procédure	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	0,756 €/m ³	0,881 €/m ³	0,962 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,857 €/m ³	0,882 €/m ³	0,994 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,721 €/m ³	0,880 €/m ³	0,952 €/m ³

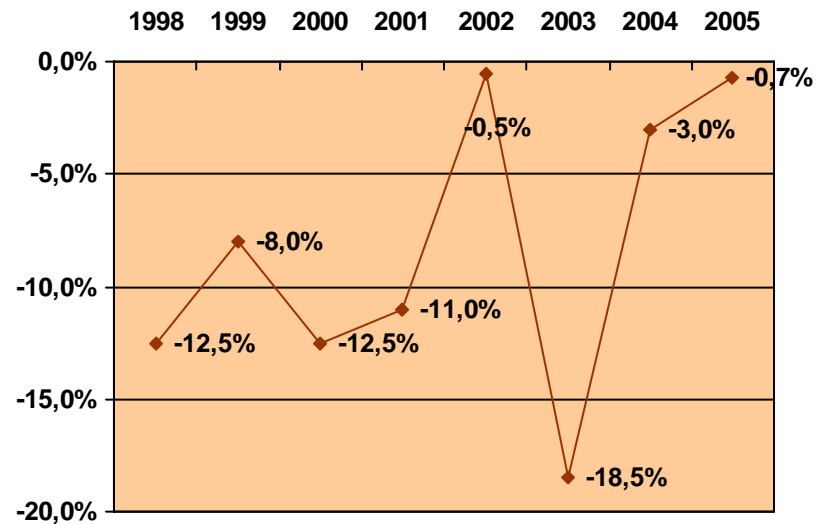
AEP après procédure	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	0,647 €/m ³	0,823 €/m ³	0,946 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,786 €/m ³	0,825 €/m ³	0,989 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,598 €/m ³	0,820 €/m ³	0,930 €/m ³

AEP Variation de prix	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	- 14,4%	- 6,6%	-1,7%
Moins de 10 000 habitants	- 8,3%	- 6,5%	-0,5%
Plus de 10 000 habitants	- 17,1%	- 6,8%	-2,3%

	1998-2003	2004	2005
Augmentation	44,5 %	52 %	54%
Diminution	47,3 %	43,7 %	44%
Stabilité	8,2 %	4,3 %	2%

Les prix de l'assainissement

- Les renégociations des contrats d'assainissement entraînent une diminution du prix mais cette diminution varie beaucoup d'une année à l'autre. La baisse est très faible pour les procédures 2005 (aussi faible qu'en 2002).



Prix moyen HT (Part délégataire) avant et après procédure obtenu à partir de l'échantillon analysé - EU

EU avant procédure	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	0,630 €/m ³	0,903 €/m ³	0,76 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,728 €/m ³	0,933 €/m ³	0,862 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,569 €/m ³	0,875 €/m ³	0,695 €/m ³

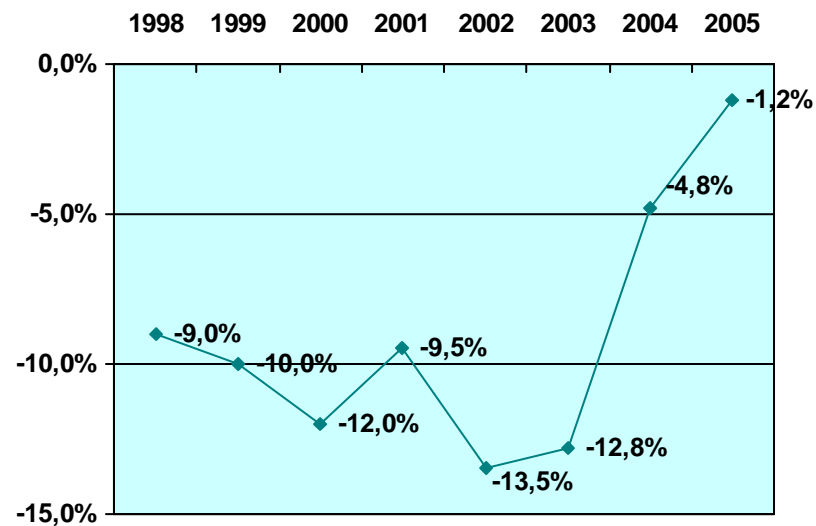
EU après procédure	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	0,543 €/m ³	0,876 €/m ³	0,755 €/m ³
Moins de 10 000 habitants	0,732 €/m ³	0,910 €/m ³	0,845 €/m ³
Plus de 10 000 habitants	0,42 €/m ³	0,848 €/m ³	0,697 €/m ³

EU Variation de prix	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	- 13,8 %	- 3 %	-0,7%
Moins de 10 000 habitants	+ 0,5 %	- 2,5 %	-2%
Plus de 10 000 habitants	- 26,2%	- 3,1 %	+0,3%

	1998-2003	2004	2005
Augmentation	53,6 %	44,7 %	43%
Diminution	40,5 %	52,2 %	53%
Stabilité	5,9 %	3,1 %	4%

Les prix totaux eau potable + assainissement

- Les renégociations ont entraîné une baisse des prix, plus forte sur la période 1998-2003 dans les grands services que dans les petits. En 2004 et en 2005, l'effet sur le prix est beaucoup plus modeste que ce soit pour les petites collectivités ou pour les grandes.



Prix moyen HT (Part délégataire) avant et après procédure obtenu à partir de l'échantillon analysé - AEP + EU

Total avant procédure	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	1,386 €/m3	1,784 €/m3	1,722 €/m3
Moins de 10 000 habitants	1,585 €/m3	1,815 €/m3	1,856 €/m3
Plus de 10 000 habitants	1,290 €/m3	1,755 €/m3	1,647 €/m3

Total après procédure	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	1,119 €/m3	1,699 €/m3	1,701 €/m3
Moins de 10 000 habitants	1,518 €/m3	1,735 €/m3	1,834 €/m3
Plus de 10 000 habitants	1,018 €/m3	1,668 €/m3	1,627 €/m3

Total Variation de prix	1998-2003	2004	2005
Toutes tailles confondues	- 13,0 %	- 4,8 %	-1,2%
Moins de 10 000 habitants	- 4,2 %	- 4,4 %	-1,2%
Plus de 10 000 habitants	- 21,1%	- 5,0 %	-1,2%

- Quelle que soit leur taille, les collectivités sont en nombre beaucoup plus conseillées par des organismes publics (DDAF pour l'essentiel) que par des conseils privés. Cela demeure vrai en 2005 même si la part du conseil public diminue en raison d'un effet de structure (poids plus important des collectivités de plus de 8000 habitants qui sont davantage conseillées par le privé).

Analyse sur 5 ans en termes de chiffre d'affaires, de nombre de prestations et de prix moyen de la prestation

En chiffre d'affaires	2001		2002		2003		2004		2005	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
< 4000 hab.	6%	70%	7%	67%	7,5%	67%	11%	71%	10%	52%
4000 – 8000 hab.	2%	6%	3%	7%	4,5%	7%	2%	6%	2%	13%
8000 – 20000 hab.	3%	6%	3%	7%	2%	7%	1%	7%	5%	6%
Plus de 20000 hab.	3%	3%	2%	4%	3%	2%	1%	2%	6%	6%
Total	14%	86%	15%	85%	17%	83%	15%	85%	23%	77%

En nombre de prestations	2001		2002		2003		2004		2005	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
< 4000 hab.	6%	70%	7%	67%	7,5%	67%	11%	71%	10%	52%
4000 – 8000 hab.	2%	6%	3%	7%	4,5%	7%	2%	6%	2%	13%
8000 – 20000 hab.	3%	6%	3%	7%	2%	7%	1%	7%	5%	6%
Plus de 20000 hab.	3%	3%	2%	4%	3%	2%	1%	2%	6%	6%
Total	14%	86%	15%	85%	17%	83%	15%	85%	23%	77%

Prix moyen de la prestation	2001		2002		2003		2004		2005	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
< 4000 hab.	7897 €	4179 €	8449 €	4026 €	10266 €	4574 €	7966 €	4333 €	8966 €	4694 €
4000 – 8000 hab.	6000 €	3523 €	20727 €	5518 €	21324 €	7234 €	12556 €	5435 €	8344 €	7287 €
8000 – 20000 hab.	12051 €	3796 €	16757 €	4949 €	21178 €	6290 €	11500 €	5975 €	17102 €	8174 €
Plus de 20000 hab.	11711 €	6973 €	19909 €	21513 €	31108 €	7821 €	19841 €	7705 €	15603 €	6716 €



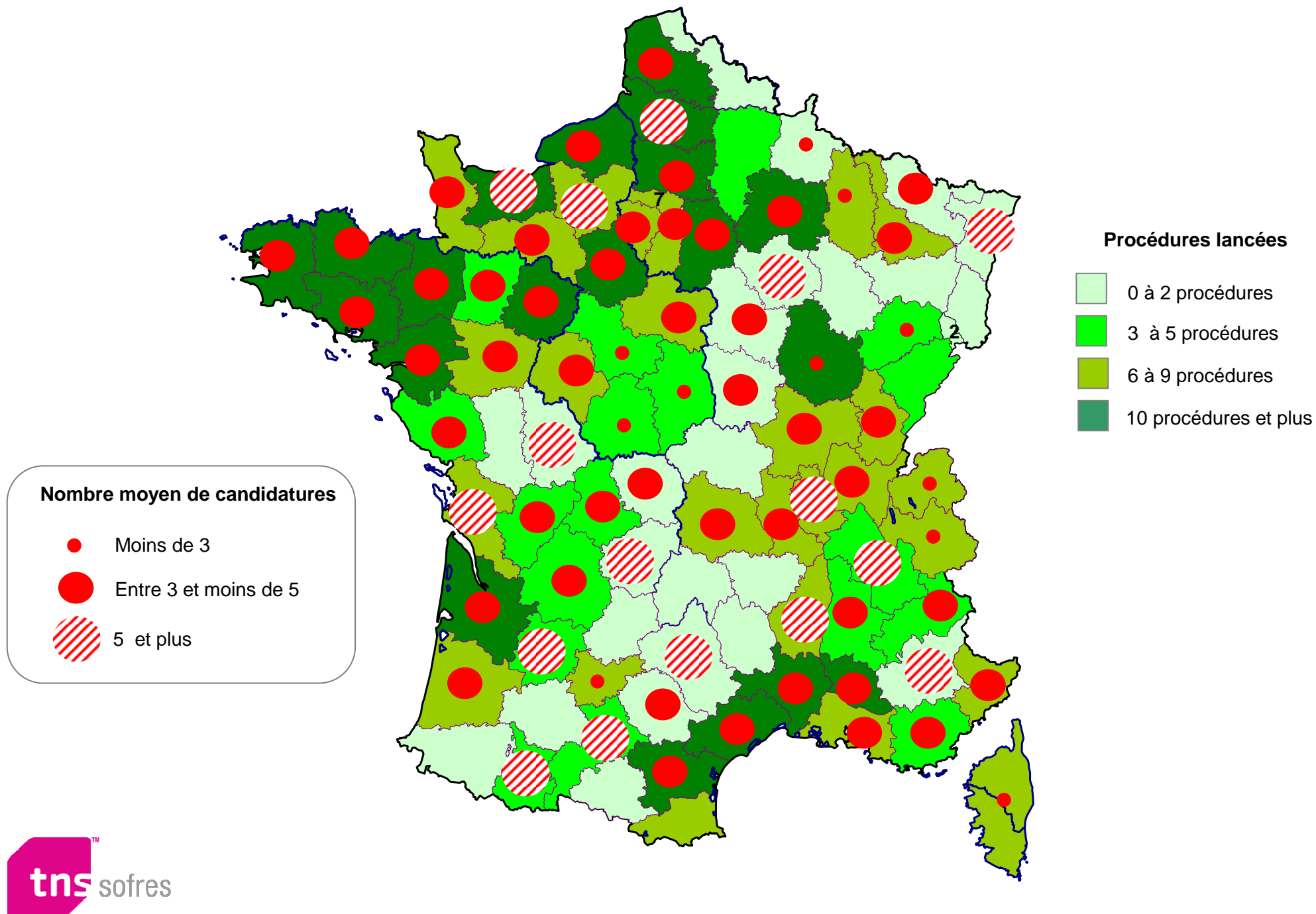
Conclusion

Conclusion

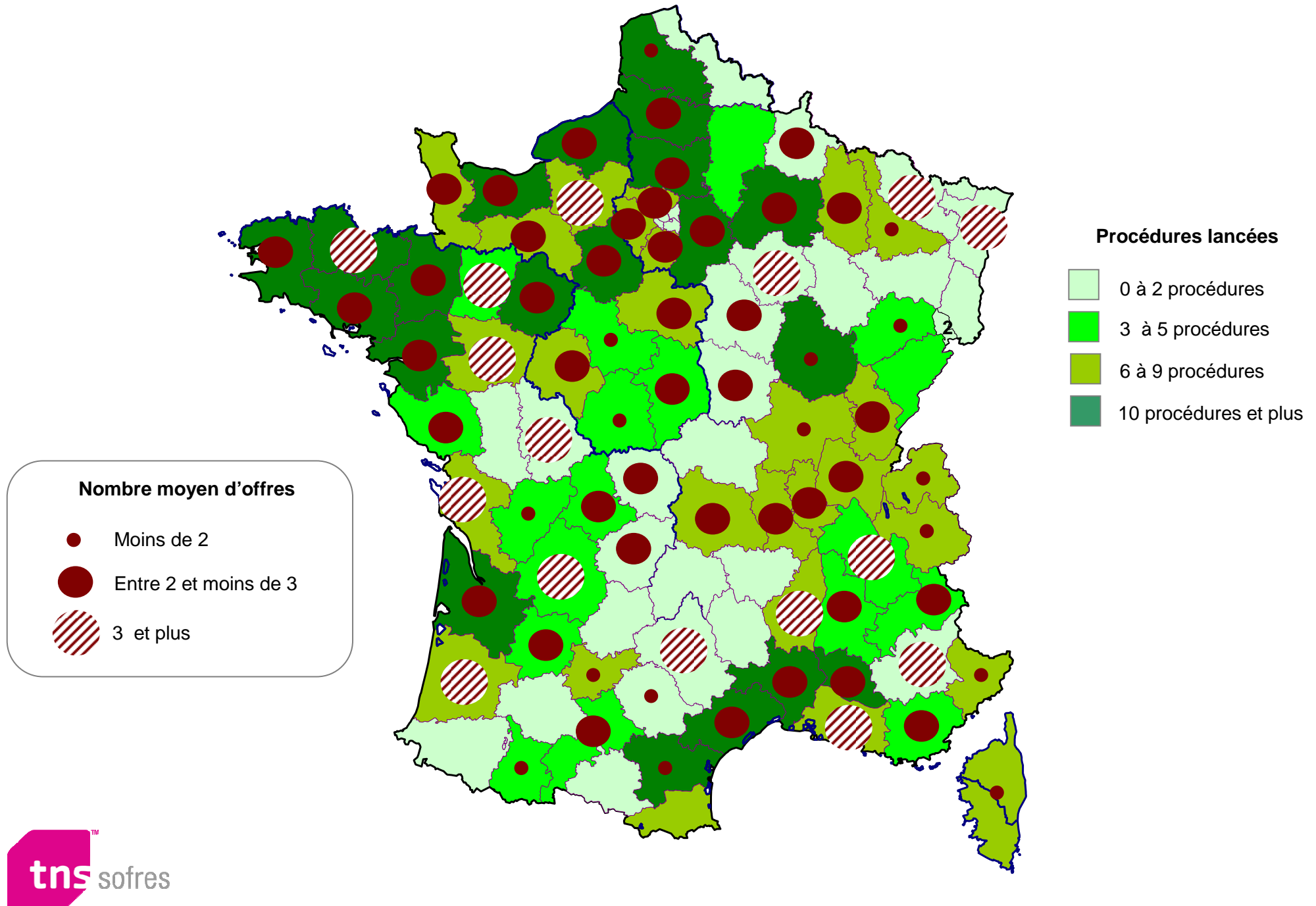
- La loi Sapin s'accompagne d'évolutions positives sur les services de l'eau et d'assainissement en France mais on note que la baisse des prix est cette année encore plus modérée qu'en 2004 pour l'eau potable comme pour l'assainissement.
- L'analyse menée à partir de l'approche 120 m³ confirme également la relative modestie de la baisse des prix. Elle montre également que la baisse des prix délégataire est assez souvent compensée par la hausse du prix collectivité.
- Le jeu de la concurrence se maintient mais les situations de duopole ou d'oligopole au niveau des offres restent importantes : 57% des renégociations impliquent 2 offres et 87% 3 offres (et donc 13% au moins 4 offres). Le sentiment de concurrence réelle est très dépendant de la présence ou non d'indépendants dans les offres remises et corrélativement du nombre d'offres présentées.
- Les renégociations ont amené 35 changements de délégataires dont 30 dans les services de moins de 10 000 habitants. La situation des indépendants est un peu renforcée mais on note qu'ils sont eux-mêmes très challengés (10 contrats perdus, 15 gagnés).
- La renégociation continue d'amener une réduction très substantielle de la durée des contrats.
- La quasi-totalité des collectivités bénéficient d'un conseil lors des renégociations. Il reste majoritairement public (notamment DDAF), surtout dans les petites collectivités, même si on constate une progression du conseil privé.

Annexes

Nombre moyen de candidatures par département en 2005 (base : 303 réponses)



Nombre moyen d'offres par département en 2005 (base 303 réponses)



Nombre de procédures avec changement de délégataire par département en 2005 (base 303 réponses)

